

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



17^e Année

30 SEPTEMBRE 1961

N° 12

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'août et de septembre)	2
2. Lucien Kœnig †	3
3. L'Inauguration d'un Monument à la mémoire de l'ancien Ministre d'Etat Paul Eyschen	8
4. Sessions d'été à l'Université Internationale de Sciences Comparées .	13
5. Congrès Internationaux à Luxembourg (Le Comité Régional de l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé; la Fédération Internationale de Laiterie; la Confédération Internationale de la Boucherie-Char- cuterie; le Congrès International de l'Association Européenne des Enseignants)	16
6. L'Aménagement et l'exploitation du port fluvial de Mertert-sur-Moselle	23
7. Le Salon 1961 du Cercle Artistique	24
8. Conseil de Gouvernement (Réunions du mois d'août et de septembre)	24
9. Nouvelles de la Cour	24
10. Nouvelles diverses	25
11. Le Mois en Luxembourg (Mois d'août et de septembre)	33

Mémorial (mois d'août)

Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 17 août 1961 modifie les paragraphes 44 et 45 de l'ordonnance d'exécution du 5 juillet 1935 concernant la loi sur le régime fiscal des véhicules automoteurs.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un règlement grand-ducal pris en exécution de l'article 39 de la loi du 22 janvier 1960 a pour objet la création d'une caisse de pension des commerçants et industriels, concernant les élections des organes de cette caisse.

Un règlement grand-ducal du 19 juillet 1961 concerne les prix des spécialités pharmaceutiques.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Un règlement ministériel du 29 juin 1961 modifie les droits spéciaux à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

La loi du 13 juillet 1961 approuve la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée à La Haye le 14 mai 1954.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1961 modifie l'arrêté grand-ducal du 9 avril 1955 concernant la lutte contre la tuberculose des bovidés.

Un règlement ministériel du 14 juillet 1961 règle la lutte contre la tuberculose des bovidés.

Un règlement grand-ducal du 19 juillet 1961 complète l'arrêté grand-ducal du 27 avril 1958 portant réglementation de la couverture facultative des périodes d'assurances près la Caisse de pension agricole.

Un arrêté ministériel du 1^{er} août 1961 règle l'importation de chiens, chats et autres carnivores.

Un arrêté ministériel du 8 août 1961 règle l'importation de semences de céréales d'hiver pour la campagne culturale 1961/62.

Un règlement grand-ducal du 14 août 1961 fixe les prix des céréales panifiables de la récolte de 1961 admise au régime de la mouture obligatoire.

Un règlement grand-ducal du 20 août 1961 détermine l'organisation et la procédure en matière d'élections pour le Conseil National de l'Agriculture.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un arrêté ministériel du 31 juillet 1961 concerne la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise.

Un règlement grand-ducal du 7 août 1961 fixe les conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs d'enseignement professionnel et des chefs d'atelier de l'Ecole des Arts et Métiers de l'Institut d'Enseignement Technique.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement ministériel du 12 août 1961 pris en exécution du règlement grand-ducal du 14 juin 1961 règle les conditions d'avancement aux grades de sous-officier de la gendarmerie.

Un règlement grand-ducal du 7 août fixe la limite d'âge des officiers et membres de tous grades de l'Armée, de la Gendarmerie et de la direction de Police.

Un règlement grand-ducal du 7 août 1961 fixe les indemnités pour frais de tournée des membres de la Gendarmerie.

Un règlement grand-ducal du 20 août 1961 règle l'instruction et la formation des candidats aux fonctions de gendarme ou d'agent de police et les conditions de nomination au grade de gendarme de 2^e classe.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 20 août 1961 a pour objet l'allocation d'une indemnité d'attente aux bénéficiaires de pensions à charge de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

Un arrêté ministériel du 22 juin 1961 a pour objet l'ouverture de la chasse.

*

Ministère de la Justice.

Un arrêté grand-ducal du 31 juillet 1961 fixe le droit de recette des huissiers.

La loi du 7 août 1961 modifie la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 16 août 1961 tend à assurer la protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre.

*

Ministère des Transports.

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1961 concerne les transports aériens, l'immatriculation et l'identité des aéronefs.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté ministériel du 15 juillet fixe les indemnités d'apprentissage dans l'artisanat.

Un règlement grand-ducal du 19 juillet 1961 détermine l'organisation et le fonctionnement d'une commission d'encouragement des sociétés de secours mutuels.

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 détermine le fonctionnement des sociétés de secours mutuels.

Un arrêté ministériel du 31 juillet 1961 fixe la nomenclature générale des actes, fournitures et ser-

vices médico-dentaires, prévue par l'article 308^{bis} du Code des Assurances Sociales.

La loi du 7 août 1961 modifie et complète le Code des Assurances sociales et la loi du 29 août 1951 règle l'organisation de l'apprentissage des apprentis-magasiniers, apprentis-vendeurs et apprentis-vendeuses.

*

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 7 août 1961 porte création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du Kirchberg.

La loi du 7 août 1961 autorise l'agrandissement de l'Ecole Professionnelle.

Mémorial (Mois de septembre)

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 28 septembre 1961 régleme les conditions d'admission aux emplois de l'Administration des Douanes.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 20 août 1961 régleme les études et l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire.

*

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 11 septembre 1961 désigne cinq emplois à attributions particulières de caractère technique du cadre moyen de l'administration gouvernementale.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté ministériel du 8 septembre 1961 fixe le taux de cotisation de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

Lucien Kœnig †

La Ville de Luxembourg fait des funérailles émouvantes à son Echevin

Le 15 septembre 1961 est décédé, à l'âge de 73 ans, M. Lucien Kœnig, Député et Echevin de la Ville de Luxembourg. Cette triste nouvelle a provoqué la consternation dans tous les milieux luxembourgeois où M. Lucien Kœnig était aimé et hautement estimé.

Siggy vu Letzeburg n'est plus. Avec lui disparaît une figure presque légendaire de la vie luxembourgeoise des dernières trente années.

L'enterrement de Lucien Kœnig eut lieu le 18 septembre à 14 h. 30. Toute la matinée les personnalités et la population défilèrent devant la dépouille mortelle exposée dans le péristyle de l'Hôtel de Ville de Luxembourg, transformé en chapelle ardente. Une garde d'honneur entourait le catafalque. D'innombrables couronnes et gerbes de fleurs étaient alignées devant l'Hôtel de Ville.

C'est en présence du Bourgmestre, des Echevins et des Conseillers communaux ainsi que des membres de la famille du défunt que les prières furent dites par M. l'abbé Mathias Feller, curé de Limpertsberg.

Avant la levée du corps, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, prononça l'éloge funèbre de feu Lucien Kœnig, dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Le cœur étreint par l'émotion et le chagrin je trouve à peine les mots pour dire un dernier adieu et pour faire le panégyrique d'un homme comme Lucien Kœnig.

Sa vie entière, tous ses actes étaient placés sous le signe de deux dominantes : Idéalisme et Bonté.

Son Idéalisme perça à tout moment dans sa haute conception de la vie publique, dans son enseignement, dans ses écrits et poésies, dans son ardent amour de sa patrie.

Que dire de sa Bonté, de son inépuisable, inaltérable sublime Bonté, qui selon le mot de Victor Hugo « est la seule chose sous le ciel devant laquelle on doit s'agenouiller ». Elle jaillissait de sa générosité de cœur, et il prodigua à mains ouvertes, non

seulement à sa famille chérie, non seulement à ses amis, mais aussi au plus humbles de ses concitoyens.

Tellement nombreuses et grandes étaient les qualités de Lucien Kœnig qu'on ne sait lesquelles citer : celles de professeur et d'éducateur, d'écrivain et de poète, de patriote fervent et farouche, d'homme politique modéré, d'ami loyal et fidèle, de père de famille dévoué et aimant ?

Il y a un trait cependant de sa forte personnalité sur lequel il faut mettre spécialement l'accent : c'est son amour de son pays, amour profond et intransigeant. Dès sa jeunesse enthousiaste, Lucien Kœnig était la véritable figure de proue, l'exponent du nationalisme luxembourgeois, le véritable barde national, devenu immortel rien que par son « Letzeburger de Letzeburger ». Il n'est donc pas étonnant que pendant la terrible tourmente de 1940-1945 son patriotisme ardent n'ait pas fait de concession. Déporté avec sa famille, il revint d'exil plus « Lion Luxembourgeois » que jamais, car l'occupant malgré ses moyens brutaux ne réussit qu'à exalter son ardeur.

Pour donner la dernière touche à son portrait, je voudrais ajouter que Lucien Kœnig avait l'âme chevaleresque et quelque peu romantique, comme savait l'avoir également d'après la tradition, celui à la mémoire duquel il avait voué un véritable culte : Jean l'Aveugle, Roi de Bohême, comte de Luxembourg.

Aussi n'est-il que naturel que le cher disparu, dans tout le pays et dans tous les cercles de la population ait joui d'une très grande popularité. Non pas de cette popularité tapageuse et factice de tribun, mais de cette popularité, jaillie du cœur des masses, née du fluide de sympathie qui se développait entre lui et tous ceux qu'il aborda. Et si généralement on ne le désignait que par son surnom venu de son nationalisme ardent « de Siggy », ce fait en lui n'avait rien d'irrespectueux ou de trop familier, mais au contraire quelque chose d'intime, de familial, même d'infiniment touchant --- c'est que tout Luxem bourgeois le considérait comme sien.

Comment cet idéaliste, si peu disposé à des compromis, si peu fait pour suivre des sentiers sinueux, put-il arriver à la politique ?

Sans doute a-t-on dû pour le décider lui rappeler une parole célèbre : « Nous considérons comme un personnage inutile tout homme qui ne s'intéresse pas aux affaires publiques. »

Ses qualités d'esprit et de cœur, ses connaissances, son ardeur au travail, son dévouement à toutes les bonnes causes en firent un député et un représentant communal de premier ordre et universellement respecté.

Mais ce qui le distingua surtout dans la vie politique ce furent sa pondération, sa tolérance, son esprit de conciliation. Il était conciliant à tel point que ses amis pouvaient parfois le lui reprocher; mais il était conciliant non par une sorte d'égoïsme béat, mais par pure bonté naturelle et spontanée de son cœur compréhensif et indulgent.

C'est au sein du Collège Echevinal de la Ville de Luxembourg surtout que j'ai pu apprécier ce cher

collègue. Son esprit de camaraderie, sa loyauté absolue, son caractère droit, jovial et plein d'aménité créaient autour de lui une atmosphère toute spéciale, propice à l'accomplissement de cette grande tâche : travailler au bien-être de la population entière.

Mais c'est surtout l'ami que je pleure. Car l'amitié sincère et à toute épreuve est une chose rare. Et je suis fier d'avoir été personnellement parmi ses amis les plus intimes.

D'autant plus grande est la peine que me cause sa disparition, d'autant mieux je puis comprendre la douleur des siens qu'il chérissait si tendrement.

Adieu, cher ami !

Désormais ta figure familière et ta forte personnalité manqueront à nos réunions amicales comme à nos assemblées officielles.

Mais ton souvenir ne périra jamais, ton nom restera éternellement gravé dans les annales de notre Ville.

Adieu, Siggy ! »

Après l'éloge funèbre de M. Hamilius ce fut M. Paul Bohr qui, au nom de la fraction démocratique du Conseil communal, rendit un dernier hommage à M. Lucien Kœnig. Voici le texte de l'allocution de M. Bohr :

« C'est avec émotion et peine que je m'approche de ce cercueil pour apporter à Lucien Kœnig, avec le tribut d'une amitié qui ne connut pas de nuage, l'hommage affectueux de ses amis et collègues de la fraction démocratique au conseil municipal.

On a dit que Lucien Kœnig était un idéaliste. Certes, il l'était, et ce sera l'honneur de sa vie de l'avoir été, non pas du bout des lèvres, mais en action. Dans les réalisations auxquelles tendait son enthousiasme, il ne reculait devant aucun effort et nul sacrifice ne le rebutait. Témoin, le labeur de bénédictin et l'ardeur d'apôtre qu'il mit au service de la « Letzeburger Nationalunio'n ». Il aimait rappeler, comme autant de victoires remportées sur l'incompréhension, l'indifférence et l'adversité, les difficultés que le mouvement patriotique, dont il fut le créateur, l'âme et l'héraut, rencontrait au cours de son existence. Témoin, ses innombrables écrits qui, tous, chantent la gloire de la perfection et du sublime. Témoin, les cours d'intégrité et de probité qu'il professait pendant trente-six années à nos athénées et lycées.

En dehors du patriote combatif, de l'écrivain ardent, du professeur bienveillant, nous retrouvons en Lucien Kœnig tout ce que le cœur et le caractère peuvent imprimer de grandeur à une physionomie humaine. Tout son être était pétri de bonté, d'une bonté qui, en dépit de la discrétion dont il l'enveloppait, était rayonnante. C'est cette bonté qui fit que Lucien Kœnig n'eut que des amis, dans tout le pays, dans toutes les classes sociales.

En matière politique, comm en matière philosophique, Lucien Kœnig avait l'horreur de l'absolu et de l'intolérance. Sa philosophie était indulgente, parce qu'elle avait le respect des opinions opposées; elle était sereine, parce que toujours orientée vers la recherche de la vérité; elle était optimiste, parce que confiante dans les destinées de l'humanité.

Lorsque, après la deuxième guerre mondiale, Lucien Kœnig se décida à entrer dans la vie publique, son indulgence, son optimisme et sa sérénité l'amènèrent au parti démocratique, où il trouva l'indépendance, la tolérance, la pondération et la liberté de parole et d'action qu'il recherchait.

Elu au conseil communal de la Ville de Luxembourg en octobre 1945, les électeurs lui ont toujours, en nombre grandissant, renouvelé leur confiance.

Echevin de la Ville de Luxembourg depuis février 1950, Lucien Kœnig a su acquérir surtout des mérites indiscutables et induscutés en ce qui concerne l'organisation des écoles primaires et gardiennes.

Bourgmestre faisant fonction il a remplacé le bourgmestre malade avec maîtrise.

Les fonctionnaires et ouvriers de la Commune le vénéraient. Il avait reporté sur eux l'attachement qu'il avait eu, auparavant, comme professeur, pour ses élèves.

Comme conseiller municipal, échevin et bourgmestre faisant fonction Lucien Kœnig a bien mérité des citoyens de la Ville de Luxembourg.

Cher Siggy,

En un geste éploré de résignation, en un pieux hommage de gratitude et de vénération, de souvenir et d'espérance, tes amis de la fraction du parti démocratique au conseil municipal s'inclinent devant ton cercueil.

Ils présentent à ta famille, ton épouse, tes enfants et petits-enfants leurs sentiments de profonde sympathie. Ils ne t'oublieront pas.

Ils garderont le souvenir de cette claire lumière qui luisait dans tes yeux, ils se rappelleront la noblesse qui faisait palpiter ton cœur, ils reprendront ta foi en tout ce qui est luxembourgeois.

Cher Ami, adieu ! »

Au moment où le cercueil sortit de l'Hôtel de Ville, porté par six représentants de la Police, le carillon de la Cathédrale de Luxembourg joua la chanson « Letzeburg de Letzeburger », écrite par Siggy Kœnig, qui avait été le chant de combat de tous les Luxembourgeois pendant l'occupation et la seconde guerre mondiale. L'imposant cortège funèbre se mit alors lentement en marche et traverse les artères principales de la ville. Au passage du convoi se pressait la population recueillie dans la mémoire de cet homme qui n'avait que des amis.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Secrétaire de la Ville de Luxembourg ainsi que des représentants du Commissariat de Police marchaient à côté du corbillard.

Immédiatement derrière le corbillard deux soldats portaient une superbe couronne de fleurs de LL.AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Les membres de la famille du défunt étaient suivis des membres de la Chambre des Députés, accompagnés de leur Président M. Joseph Bech, de MM. les Ministres Eugène Schaus, Emile Colling, Robert Schaffner, Emile Schaus et Pierre Grégoire, des représentants du Corps diplomatique, du Commissaire de District, des Chefs des Administrations de la

Ville de Luxembourg, etc. De nombreuses personnalités se joignirent au cortège funèbre devant le cimetière de Notre-Dame.

Après les prières dites par M. l'Abbé Feller, le Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, rendit en ces termes un dernier hommage à M. Lucien Kœnig :

« Et ass mat engem Gefill vun de'wer Trauer dass ech, am Numm vun alle Membren vun der letzeburger Chamber, onsem le'wen verstuerwenen Kolleg Lucien Kœnig senger gedenken an him de' letzt E'er erweisen. Hie wor en herzensguddé Mensch, an e gronde'erleche Politiker.

D'Land verle'ert un him e begêschterte Patriot an ê vun senge beschten Hêmechtsdichter.

Am ganze Land, a Stad an Duerf wor de Lucien Kœnig enner sengem Schrefstellersnumm « Siggy vu Letzeburg » bekannt a populär. Ech glêf net, dass hén ê Feind gehat hätt, a secher net enner senge Kollegen aus der Chamber.

De' Krankhêt, de' hien zenter Me'nt gezêchent hat, huet hien no engem schwe'eren Do'deskampf aus eiser Mett mat eweg geholl.

So'zesoen bis zu senger letzter Stonn ass hén op der Brêche bliwen, an ass hén senge Pflichten am Parlament an an der Gemeng nokomm, mat der Gewessenhaftegkêt, Energie an Ze'cgkêt, de' hien sei Liewe lang ausgezêchent hun.

Nodem de Lucien Kœnig seng Pensio'n als Professer geholl hat, huet hien sech 1951 op der Lescht vun der Demokratescher Partei an d'Chamber wile losst.

Während dénen zeng Joer, wo' hén Depute'erten wor, huet hén selten an d'Debatten agegraff. Hén huet sech drop beschränkt, all Sessio'n, bei der Diskussio'n vum Bûdget vum Unterricht, vun de Gemengen, der Fortsverwaltung an de Beaux-Arts, eng länger, gutt durchduechten an oft mat gesondem Humor durchsate Ried ze halen. De Siggy hat, we' ê sêt, d'O'er vun senge Kollegen, well mir wossten all, dass dat, wat hé ge'f soen, Hand a Fo'ss hätt, an e'erlech an oprichtig gemengt wâr. An all sengen Interventio'nen, de' sech nemmen mat Froen vun nationaler Tragweid beschäftegt hun, huet hén sech op he'gem Niveau gehalten, o'ni sech vun Parteikonsideratio'nen beaflossen ze lÛssen.

De Lucien Kœnig wor ê vun dénen gewëssenhaftesten Depute'erten. Stonnelang so'tz hén do op senger Plaz, senge Kollegen nozelauschteren, vum Ufank bis zum Enn vun de Setzongen. Onbeweglech so'tz hén do, an nÛmnen op sengem ausdröcksvollen an energesche Gesicht hun sech seng Reaktio'nen widergespiegelt. Nie ass e we'scht Wuert iwer seng LÛppe komm. Wann em sech zu enger Ennerbriechong hinreisse geloss huet, da wor et fir seng Kollegen an aller Gutthêt ze bieden, si sollten sech dach mÛssegen a bedenken, dass mer jo all gutt Letzeburger wiren, an nÛmnen dat Best fir d'Land wÛlten.

Dat huet naiv geklongen an dém Milieu vun der Chamber, wo' d'MÛnongen oft eso' heftig openÛsto'ssen, mÛ et wor erfrÛschend an et go'f och emmer gutt opgeholl.

De Siggy hat iwerhapt an der Chamber eng Situatio'n, de' kenger anerer geglach huet. Hén huet eng bewosst Coquetterie dra gesat, a munneche Froen sein égenen Wé ze goen. A wann én och net vun him konnt soen, dass hén we' de gro'sse franse'schen Dichter Lamartine als Dichter um Plafong vun der Chamber geng siége'ren, da war dach seng Plaz, an engem Sënn, iwer de Parteien. Hien huet nämlech ste'ts drop gehalten, a senge Rieden, an senge Voten dér nationaler an nationalistescher Ligne trei ze bleiwen, de' hien ê fir alle Mol als Siggy vu Letzebu'rg uegholl hat a vun dér hén ganz gutt wosst, dass si hien beim Vollek, an dat mat vollem Recht, eso' populär gemacht hat.

De Siggy wor beileiwe' kên Dichter, we' ê konnt mengen, den sech an d'Politik verirt hätt. Hé wor ganz a guer Politiker, an ê Politiker, dé mat zwé Fe'ss op dem gudden letzeburger Buedem stong.

Gewëss, hé wor sei Liewe lang en Idealist, mä en Idealist, dé ganz bewosst sein Dichten an sei Schaffen an den Dengscht vun senger nationaler Politik an domat an den Dengscht vun der Hêmecht gestallt huet. Hén huet dat als eng politesch Pflicht ugesin.

Ech kann mech iren, mä ech hun d'Gefill, we' wann hén geschriwen a gedicht hätt, net eso'vill aus énnere'm dichterischen Drang, we' aus Le'ft zur Hêmecht. Dem Siggy ko'm et virun allem drop un, durch seng Gedichter d'Le'ft zur Hêmecht an all dat Gutt, wat se jiderengem vun eis bedeit, an den Herzer vu senge Matbierger wâch ze hâlen an ze stärken.

De Siggy wor nämlech virun allem ê leidenschaftliche Patriot an en temperamentvolle Kämpfer fir seng Idéen.

Et ass jo och besonnesch sein trotzegt Kampflidd « Letzeburger de Letzeburger », op dat hén eso' stolz war, dat hén eso' populär gemacht huet, an dat fir émmer op gudder Plaz niewt dem « Feierwôn » an der « Hêmecht », an eiser patriotescher Literatur an am Liewen vum Letzeburger Vollek stoe werd. Jidderên vun eis wëss, dass un eis patriotesch Lidder a Gedichter de Masstab vun der gro'sser lyrescher Konscht net kann ugeluegt gin. Hir Bedeitong leit am Politischen. Dat wosst och de Siggy. Mä hén wosst och, dass neischt op der Welt e Vollek me' fest zeusammen hält, we' seng gemeinsam Mammesprooch, si sief och nach eso' sprock a richteraus.

Fir de Siggy wor eis Sprooch de Symbol vun eisem Recht op Freihêt a Selbstännekê't, den Ausdrock vun eiser Art a Rass, an d'Stëmm vun eiser Vollekses'l. A senge Wierker erschent se eis voll natirlecher Kraft a voll vum Widerschein vun eiser Hêmecht.

Mir danken him an allen, dénen et gegleckt ass, eist Denken an eist Fillen an eiser Sprooch dichterisch ze erfassen, de' Sprooch, de' eis alleguerten als dé le'fsten an e'erlechste Klank am O'er te'nt, an zu dér mir all zereckgreifen, wa wirklech d'Herz aus eis schwätzt.

Le'we Freund Siggy !

Du verle'ss eis an enger Zeit, wo' d'Welt aus den Angelen ass, a wo' Onro' an Durcheraner an de

Gêschter herrscht. An dér Welt stêt haut eist Land, Gott sei Dank, gefestegt a gesechert do, no bannen an no baussen, a me' we' je virdrun, a senger dau-send-jähriger Geschichte.

Während fofzeg Joer hues du durch deng politesch Aktio'n, an durch deng patriotesch Dichtong e gud-den Dél derzo' beigedroen, dass eisem Vollek seng Unhängegkê't un d'Hêmecht an sein Vertrauen an d'Zukunft vum Land während déne Joeren emmer me' de'f Wurzelen gefasst hun an den Hierzer vun de Letzeburger.

Als jonge Mensch hat de Siggy sech dat schon als Liewensaufgab opgin.

Et ass e Gleck an eng Gnod fir e Mann, an enger gro'sser begêschterter Stonn seng Missio'n ze erkennen; et ass iewel och e gro'sst Verdengscht, dér Erkenntnis sei ganzt Liewen trei ze bleiwen, we' et beim Siggy de Fall wor.

Hien a seng Familjen hu fir seng patriotesch Gesënnong während der Okkupatio'n schwe'er misse leiden.

Wann et haut ên Tro'scht fir seng Familjen konnt gin — dér ech mein herzlichst Beilêd ausdrécken — da wâr et de gewaltigen Undél, dén d'ganzt Land spontan un hirem Lêd holt.

Eso'lang de Ro'de Le'w oprecht a stolz am Wopen vum Land stêt, eso'lang erstêt aus dem Schied vun der Vergangenhêt de Numm an d'Undenken vum Siggy vu Letzeburg.

We' eisen aneren Hêmechtsdichter, de Lentz, a mat him hätt de Siggy können och vun sech soen :

„A rifft emol eiser Herrgott mech
Aus deser Welt hei fort zu sech,
Datt ech an d'e'weg Ro' mech lén,
Da schreiw op d'Graf mir op de Stên :
Hei ro't e letzeburger Kand,
Dém neischt me' le'w wor we' sei Land,
Dat hien am Hierz durch Frêd a Ploen
Huet allenenne matgedroen.“ »

Une dernière allocution fut prononcée par le député M. Camille Linden, au nom de la fraction parlementaire démocratique :

Mat we'em hêrz ergreifen ech hei d'wuert, fir am numm vun de politesche frönn vum verstuerwenen depute'erte Lucien Kœnig, am numm speziell vun der „Fraction Parlementaire“ vum Parti Démocratique, e lèschte gro'ss ze soen un dé mann, dén de frönd vun alle Letzeburger war, a virun dém mer eis haut eng lèschte ke'er verneipen.

Et ass schwe'er, an enger zeit, wo' wierder eso licht hirt gewicht verle'eren, de richtigem ausdrock ze fannen, fir seng gefiller ze beschreiwen.

Et ass fir mech op jidfer fall de' batterst missio'n, de' ech haut hei z'erföllen hun. Well mir alleguer, dir alleguer, ké vun eis, dé wo'sst, datt den depute'erte Lucien Kœnig, de Siggy vu Letzeburg, krank wir, wollt gléwen, datt et wierklich scho misst fir hién d'ënn sin. So we' hién sech mat senger starker natur me'ntlang ge'nt den do't gewiért huet, mat lèschter kraft eso' hu mir eis gewiért ge'nt de gedanken, datt eise Siggy net me' sollt bei eis zréck kommen.

De Siggy vu Letzeburg, dém seng popularité aus him e mann gemäch hat, dé buchstäwlech an alle kréser an an alle politesche a gesellschaftleche milieux'en gleich respecte'ert go'w, stong eis eso' no, den déglechen, perse'nleche kontakt war eso' enk, datt mir nach vill me' eis e bild mâche konnten iwer seng de'f mönshlech guddhét, iwer sein noble karakter, iwer seng warem e'erlechkét a seng absolut integrité.

Wat elo e'nescht an der Märei am numm vun der Gemeng zum ausdrock bruecht go'w a wat hei am numm vun der Letzeburger Chamber gesot get, e'er de Siggy zur e'weger Ro'h geluegt get, dat ass de léschten hommage un e mann, dén zu déne béschten zu Letzeburg ziélt an dém sei numm, schon eleng am gesank vun eisem vollek, liéweg bleiwt, eso' läng hei am land freihét an onofhängegkét am lidd zum ausdrock bruecht gin.

Nodém aner leidd de' villseitig aktivitéten vun verstuerwenen ervirgestrach hun, war et u mir, fir sei wírken als national-politiker, als depute'erten kurz ze skize'eren.

„Ass dann die Siggy eigentlech e politiker?“ so go'we mer am laf vun de joren me' we' émol gefrot.

Wann én d'politik als e spill vu parteilechem streit, vun intrigen a ko'händler wóllt verstoen, da war de Siggy ganz secher ké politiker.

Mé wa mer eis éns driwer sin, datt d'politik, nom gricchesche stammwuert, dingscht un der stad oder dem land a sengen aríchtongen a senge biérger bedeít, da war de Siggy e politiker par excellence. Well hién ass scho läng e'er en an enger politescher partié gewiérkt huet an e mandat am gemengerot oder der Chamber hat, schon zenter sengen Universitétsjoren, als „Nationalist“, (eng bezéchnong, op de' hié besonnesch stolz war!) öffentlech ervir getrueden: An der Nationalunio'n vun démols, besonnesch als Chefredakter vun der Zeitschróft „d'Natio'n“. Seng spéder aktivité, tóschen de weltkriecher an no der Liberatio'n, war fir hién dofir nómmen eng fortsetzung vun senger national-politik, gené we' seng partiotesch Haltong während der occupatio'n.

Dobei war de Siggy och als nationalist ké chauvinist.

Hién huet seng trei zur hémecht net mat enger enkgeröppter mentalité verwiésselt.

Fir hié war zum beispill d'pflég vun der mamespróch keng ursách, de' friém weltspróchen zu veruechten, de' hié selwer niéwend dem letzeburgischen schróftlech a mündlech gèr gebraucht huet.

Nom zwéte weltkriech huet de Siggy um parteipolitesche liéwen aktiven undél geholl, mé op seng mane'er. Hié war en dévoue'erten unhänger vun der partié, an der hirem numm an opdrag ech hei schwézen. Hién huet ké moment gezéckt, wann et gegollen huet, seng trei a seng disziplin zum Parti Démocratique önnner beweis zu stellen.

Dat huet hién awer net dru gehönnert, de'fgléweg, we' e war, oni och op desém gebidd en extremist ze sin, . . . dat huet hién nie dru gehönnert, fir a gewössem sönn iwer de parteien ze stoen.

Do, wo' anerer alt emol me' fanatesch sin an d'ge'gesätz önnnerstreichen, do huet de Lucien Kœnig

dat gemeinsam me' deitlech ervirgehüewen. Hié wo'sst besser we' irgendé vun eis, datt én d'Letzeburger net, we' mat engem scharfe messer geschnidden, einfach an drei oder ve'er parteipolitesch lagere splécke kann. An et war seng perse'nlech stiérkt an d'erklärung, zum dél, vu sengen elektorale succés'en, datt all mönsh dat vum Siggy als selbstverständlech ugeholl huet.

Nodém hié schon eng reih vu joren, zanter 1946, an der gemengeverwaltung eng fe'erend roll gespíllt hat, ass hié bekanntlech fir d'e'scht am joer 1951 an d'Parlament gewiél't gin, wo' en et férdeg bruecht huet, an zing Joer zwar munnech läng riéden ze halen, awer net eng énzeg ke'er mat engem vertriéder vun enger anerer richtong an d'hoer ze veroden. Ganz am gégendél, hié war och do dat ausgleichend element; a wann ettlechmol d'feier vun der politescher iwerzégong he'chgeschloen huet, dann hat de Siggy me' we' émol dat erlé'send, dat löschtget wuert, dat erem all wéllen bero'egt huet.

De professor Kœnig, dém seng aner verdingschter an iwerhapt seiliéweslaf schon an der press an haut de mötteg vun de weidere riédner emrass go'wen, war an der Chamber e fleissegen an opmiérksame schaffert, dén un alle sótzungen, wann e net durch krankhéit ausnahmsweis verhönnert war, pénkilech délgéholl huet. All gesetzestexter a projéts'en hat hié suergfálteg stode'ert, well en sech ömmer wóllt exact rechenschaft driwer ofléen, wat d'bedeutong vun sengem vote war. Hién huet seng Chamber-riéden tradition'sme'sseg op eng reih vu problemen konzentre'ert, de' him speziell um hèrez lo'gen, fir de' en sech dann awer och ganz agesat huet.

Dat waren an allere'schter ligne natirlech d'froen vun der éducation nationale, de' hién all joer bei de budgetdebatten ausfe'erlech behandelt huet, a wo'bei en alleke'er op de' kritesch bemiérkongen vun de scho'lméschteren a professoren-organisatio'nen, de' hién d'ganzt joer durch gesammelt hat, am détail agängen ass.

Och de' kulturell problemen, d'froen vu konscht, literatur a wóssenschaft an natirlech d'suerge vun der Stad Letzeburg, lo'gen dem Siggy besonnesch um hèrez, an en huet joer fir joer, mat gro'sser kompetenz, derzo' seng iddie gesot. Munnech schnokeg wíerder si gefall, wann hié bei anere geléchnéetn zum beispill iwer d'wässerverschmutzong, iwer d'föscherei an d'jéerei geschwart huet . . .

So' war hié ganz secher déje'nege vun eise kollegen, dén op alle bänken nómmen elauter frönn hat, dén et bis zu sengem do't férdeg bruecht huet, mat kengem énzegen je en hart wuert gewiésselt ze hun.

Ech sin iwerzég't, datt ech net eleng am numm vu menger égener fractio'n a partié schwézen, wann ech behapten, datt d'undenken un hién och an der Chamber nach läng a mat dankbarkét an erönnrong bleiwe wérd.

De', de' we' mir de Siggy vu Letzeburg gèr haten, seng familjen an all seng frönn, müssen sech elo dermat tre'schten, datt hién eng uereg a schwe'er krankhét, de' em bis zuléscht hart zo'gesat hat, iwerstanen an all seng peng hannerun sech huet.

En ass elo zréckkom a sein Hémechtsbuedem, un dém hié mat leiw a se'l gehângen huet. E puer schrëck kaum vun dohém, wo' e geliéwt a geschafft; op sengem Lamperbiérg, wo' de bléck vun der he'cht erof iwer eis stad gét, do schle'ft de Siggy vu Letzeburg elo sein e'wege fridden.

Gudden, treie frënd Siggy : Au revoir ! »

Après l'exécution d'une marche funèbre une longue file de personnalités, suivies de la population, défila une dernière fois devant la dépouille mortelle de Siggy vu Letzeburg.

L'Inauguration d'un Monument à la mémoire de l'ancien Ministre d'Etat Paul Eyschen

Le 9 septembre 1961, à l'occasion du 120^e anniversaire de la naissance à Diekirch de l'ancien Ministre d'Etat Paul Eyschen, un monument érigé en son honneur dans sa ville natale a été dévoilé par S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

La Ville de Diekirch avait mis sa plus belle parure pour recevoir les nombreuses personnalités. Toutes les rues étaient pavoisées et les écoliers formaient une haie dans le centre de la ville. Un détachement de la Force Armée formait une haie d'honneur sur le square Paul Eyschen où la population était massée pour assister à la cérémonie.

Parmi les nombreuses personnalités on remarquait M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, Mgr Hengen, représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg, plusieurs Députés, les représentants de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, plusieurs Chefs d'Administrations de l'Etat, etc.

A Son arrivée Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier fut reçu sous les vivats des écoliers et les applaudissements de la population par le Bourgmestre de Diekirch M. Joseph Herr, entouré des Echevins MM. Bernard Molitor et Alphonse Greisch, tandis que retentissait l'hymne de la Maison grand-ducale et qu'un détachement militaire présentait les armes.

Après l'exécution de la marche « Dicks-Lentz » de Ph. Manternach, par la philharmonie municipale, M. le Bourgmestre Joseph Herr prit la parole pour souligner le caractère de la cérémonie. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. Joseph Herr :

« Et ass fir eis Stadt eng gro'ss E'er, Iech Monseigneur speziell dest Joer an onser Mött z'empfanke, wo Dir als Lieutenant-Représentant vun der Gro'ssherzogin én activen Dèl un der Lédong an Verentwortong vun onsem Land iwerholt huet.

Mir sin besonnesch fro', dat dest bei enger Gélénhét ass, wo' é vun déne gréssten gebirdigen Dikricher gee'ert get, de Paul Eyschen, dé während langer a schwéerer Zeit en treien Denger vun Tro'n a Land wor an é gro'ssen Undél huet, dat mir ons heideg Dynastie hun, mat dèr d'Land eso' enk verbonnen a verschmolz ass.

We' de Paul Eyschen vun der éschter Entrevue mat dem zo'könftegen Gro'ssherzog Adolph op Letzeburg cröm ko'm huet hien dat historiescht Wuerd gesot : « Et ass geroden. » An et wor geroden. Haut ass d'ganz Vollek Zeien derfir dat de Paul Eyschen mat senger besonnescher Intuitio'n op den éischte Bleck dat Richtegt erfasst hât.

Bei Gélénhét vun onser 700-Joerfeier hat ech bei der Begréssongsusproch festgehâlen, dat önnert der Regéerong vun onser héchvere'arter Gro'ssherzogin en Nationalgefill entstânen ass we' mir et bis elo net kannten, an dat durch d'Verschmelzong vu Vollek an Dynastie d'Letzeburger Natio'n zu enger wirklecher Réalité a Perfectio'n kom ass.

Monseigneur, an Erer héjer Perso'n hu mir d'Garantie an d'Secherhét vun der Continuitét vun deser glécklecher Entwecklong.

D'ganz letzeburger Vollek huet émol no langem Bângen mat Stolz a gro'sser Hoffnong op sein Irwgro'ssherzog gekuckt, wé Dir am September 1944 mat den éschten amérikanschen Zaldoten an der Haptstad ukom set, an domat bewisen huet wat d'Land fir Iech bedeit.

A schwéerer Zeit, wann d'Wolleken sech um internationalen Himmel zesummenzéen, ass d'Bewusstsein vun deser Berétschaft é sechert a beroigend Gefill.

Et ass och kén Zo'fall, dat grat dé kleng Natio'nen nach hir Dynastien hun an op Si hâlen. Si mir dan net ewé eng gro'ss Familjen, wo' én den aneren kennt an all zesummenhâlen, wo' d'Traditio'n mé fest, an d'Trei mé déf ass, ewé an déne gro'sse Länner.

Et ass durfir, dat mir eso' fro' an dankbar sin, dat Dir haut bei ons sit, an des Contakter Brecken schloen an erneieren, fir dat all Hirz an Dikrich mat Iech schlét.

Ech begréssen dann all ons E'regäscht, un hirer Spetzt onse gro'ssen Eérebirger, den Här Kammerpräsident Joseph Bech, dé besonnesch stark mat senger Hémechtsstad verbonne bliwen ass an dat do-durch beweist, dat hien seng Erhuelongsstonnen am lèwsten hei op der Millen verbrengt.

Ech begréssen dann den Här Staatsminister Werner, dén ewé ömmer direkt berét wor bei gro'ssen Dikricher Stonnen derbei ze sin. Mir kennen a schetzen sei gro'ssen Interessi fir ons Stad.

Dat selwecht kann ech iwigens vun onsem Innenminister, dem Här Grégoire soen, dén och nach all

Ke'er bei onsen Fester derbei war, an d'gud an d'schlecht Wieder mat ons délt.

Mir sin och fro' fir d'e'scht den Här Justiz- an Wirtschaftsminister Paul Elvinger bei ons ze begréssen, an ech ge'w gären des Gelénhét benotzen fir him merci ze soen, dat hien ons gehollef huet nei Industrien op Dikrich ze brengen.

Ech danken och dem Här Bischof, dat hien drop gehålen huet, an senger Abwesenhet de Mgr Hengen, den ons kén Onbekanntem ass, op ons Aweihong zu delegéren.

Entschöllegt hun sech dé Hären Ministren Eugène an Emile Schaus, Colling a Schaffner, dé zur Zeit am Ausland oder verhönnert sin.

Monseigneur, Dir Dammen an Dir Hären,

Mir Letzeburger wöllen é Vollek sin, wat eng gemeinsam Vergangenhét voraussetzt mat führende Leit de' besser deser Enhét é Senn gin an de Wé weisen.

E vun dese gro'sse Letzeburger wor bestömmt de Paul Eyschen, dé viru gené 120 Joer hei zu Dikrich, ech géf bål soen op deser Platz gebuer ass.

Am Eckhaus vis-à-vis, ént vun den éschten Heiser, dé nom Néerléen vun de Festongsmauern baussend dem Rank opericht go'wen, huet den demoligen Gerichtspräsident a spéderen Generaldirektor d. h. Minister vun der Justiz Charles Gerard Eyschen gewunt.

Hei huet dann och de Paul Eyschen de 9. 9. 1841 d'Weltlicht erblickt, an seng éscht Virstellongen an Impressio'nen woren secher d'Sauer, d'Hard, de Goldknapp an den Härebiere, dé Dikrich sei Charakter an seng Egenart gin.

Wann d'Famil Eyschen och keng al dikricher Familien ass, dann ass et doch dé Tatsach, dat de spédere Staatsminister bei ons gebur an an t'Schull gang ass eng genügend stark Bindong un ons Stad, dat seng Persénlechket fir ömmer an onser Mött a Stén festgehåle soll ging.

Wann dat bis elo net geschit ass, frée mir ons dé Schold an diesem Ablack anzélesen.

D'Veréerong vu gro'sse Leit, dé mir iwigens net am Iwerfloss hun, ass eng Verpflichtong well grad si ons zu dem gemach hun wat mir elo sin. Dat de Paul Eyschen wirklech eng iwerragend Persénlechket wor, wärd secher kén bestreiden.

We' sei Papp schons als jonge Richter bei engem Banquet zu Dikrich de 24. 8. 1830 senge kinekstreie Gefiller Ausdrock gow', eso' verdanke mir dem Staatsminister Eyschen ewe' schons gesot virun allem ons heideg Dynastie, mat der mir eso' éns a verbonne sin.

An der Biographie Nationale huet de verstuerwenen Léon Metzler des schén zesummefassend Wirder iwert Persénlechket vun onsem Staatsminister fond :

„La prestigieuse figure de Paul Eyschen, intellectuel de haut lignage, grand serviteur de son pays, de qui les initiatives fécondes et la maîtrise dans le maniement des affaires publiques synthétisent un demi siècle d'histoire nationale et demeureront pour

les Luxembourgeois un sujet durable d'admiration, autant que de gratitude patriotique.”

Bei der Aweiong vum Eyschen-Monument vun de letzeburger Wenzer um Foes vum Stadtbredimuser Fiels huet den démolige Staatsminister an heidige Kammerpräsident Joseph Bech de 17. 6. 1934 vum Eyschen gesôt : „Hien hat gesond a stark Bauereblut an den Oderen, an en huot eis geléert, datt Grond a Buodem, Land a Sand den onvergängleche Wert duerstellt, é Wert, den durchhält, wann och soss alles krächt an zesummebrecht.”

De Grondzog vum Här Eyschen wor seng gro'ss Toleranz, sein déft Verständnes vun alle Problemer an Opfassongen.

Seng Generositét gong eso' weit, dat hien sei Vermégen fir de Staatsdengst geaffert huet.

Seng Héflechkét wor sprechwardlech.

Sein ausgeglachend Wiésen huet en nützlechen Afloss op seng Emwelt an zugleich op d'Geschécker vum Land ausgelést.

De Léon Metzler huet vun him gesôt : „qu'il avait l'âme d'un chef, l'esprit de synthèse, le sens de l'opportunité et du réalisable”.

Et ass gewöss, dat hien eng gro'ss Autorité hat, an et verstanen huet d'Leid ze féeren. Heiriwer huet den Här Antoine Funck, é vu sengen intimen Mitarbeiter geschriewen : „La souplesse du ministre d'Etat, son habilité à capter et à canaliser les courants naissants, à couper l'herbe sous les pieds de ses adversaires, son flair rarement mis en défaut, son art incomparable de manier les hommes et les choses, de rétablir des situations qui semblaient en péril, son esprit de conciliation tant de fois mis à l'épreuve victorieuse, c'étaient là, avec sa loyauté, sa droiture fondamentale, des dons qui le servaient merveilleusement.”

Den Här Léon Metzler huet des Beschreiwong folgendermossen ergänzt :

„Eyschen avait éminemment le sens des nuances, un certain don d'ubiquité, le flair des situations qui s'offraient à son choix. Servi par une belle intelligence, que les vicissitudes de la vie ne faisaient qu'aiguïser et qui fut rarement pris en défaut, il avait surtout le sens de l'Etat qui lui servait de boussole et qui lui faisait affronter les situations dans la claire aperception des buts et des possibilités.”

Wat de Paul Eyschen besonnesch ausgezéchent huet, wo sei Rechtsempfannen, sei Rechtssenn, den hien an allem gelét huet.

Nom Här Funck woren d'Recht, Gerechtegket an d'international Solidarité, seng Liewensidealer. Ass et do verwonnerlech, dat hien verschiide Wirker geschriewen huet, dé d'Staats- an d'öffentlecht Recht vun onsem Land behandelt hun. No der Ménonk vum Här Collard wir unzehuelen dat de Paul Eyschen dé éscht Edition vun sengem „Staatsrecht im Grossherzogtum Luxemburg” am Joer 1890 als Orientéerong fir de Grossherzog Adolphe, an dé 2. Edition als Léerbuch fir Thronfolgerin Marie Adelaide geschriewen hätt.

1899 huet hien, wat vielleicht weniger bekannt ass an der Revue de droit international et de légis-

lation comparée eng Studie iwert „la position du Luxembourg selon le droit des gens” erausgin. Hien huet da weider é „Précis de droit public luxembourgeois” publicéert.

Wat hien besonnenesch gesicht huet an onser Législati'o'n ze réaliséieren wor d'Upassung vum Recht un seng Zeit, gewessermossen eng Verjengong, eng Erneirong vum letzburger Recht.

De Respect vun der Verfassong a Gesetzlechkét huet hien an allem gelét.

D'Gesetz sollt an sängen Aen nōmmen dé gro'ss Richtlinien festleén, fit dat der Rechtspriechong eng harmonesch Entweckelong an Upassung vum Recht erlabt ge'w.

Dat ass de Mōnsch Paul Eyschen, den als Staatsmann dem Land dé grössten Dengster gelécht huet.

Et ass eso'guer behäpt gin, hien hätt sech aus Staatsraison net bestuet.

Mat 25 Joer ass de jongen Eyschen an d'Chamber gewielt gin. Hien huet dann iwert de Posten vu Generaldirekter vun der Justiz an Chargé d'Affaires zu Berlin de. he'chst Aemter bekléd. 27 Joer, vun 1888 bis zu sengem Do'd am Joer 1915 huet hien d'Geschecker vum Land als Staatsminister gelét. 4 Herrscher huet hien gedengt, 6 Ministerien virgestanen.

Wann an deser Zeit munche Sturem wor, da stong hien matzen dran an huet d'Land an d'Dynastie an e secheren Hafén gelét. Dat ass jiddenfalls é vu senge gre'sste Verdengster, well et wor net ömmer licht d'Scheff an der Richt ze hālen.

Heiriwer schreiw't sei Biograph, den Här Jules Mersch :

„Le Ministre d'Etat avait sauvé la dynastie en 1907, il la servait avec une fidélité constitutionnelle à toute épreuve, ce qui devait lui réserver bien des déboires.”

D'Interesse vum Land war sein 1. Gebot. Mir fannen dest am beschten a sengen Rieden a speziell an den Deschrieden, wo' hien e Méschter war a wo' hien nom Här Antoine Funck e verstanen huet „à tenir la balance en équilibre entre le sentiment populaire et les nécessités politiques”.

Et wor besonnenesch an desen Deschrieden, bei Geléhnét vu Gro'ssherzogsgeburtsdag, wo' hien senger Unhenglechkét un d'Kro'n an senger Léft firt d'Land Ausdrock go'w.

Den Här Funck get ons iwert d'Hêmechtsle'ft vu sengem Chef eng schén Scène aus dem 1. Weltkrieg :

„Paul Eyschen nous lut les strophes de l'ode d'action de grâces de Nicolas Welter à l'occasion de l'aide Suisse durant la guerre. Aux vers :

„Hast du auch meinem Volk Treu gehalten,
reichtest lächelnd Liebe ihm und Brot . . .”
il fut envahi d'une émotion irrépressible et fondit en larmes. La corde la plus sensible était touchée et mis en branle : Son amour du peuple luxembourgeois, qui, peu de jours après, devait pleurer sa disparition.”

Hei en Auszog aus der Deschried vum Staatsminister op Gro'ssherzogsgeburtsdag 1910 un d'Adress

vun der démoleger Irwgro'ssherzogin Marie Adelaide, dé ons de Mōnsch a Staatsmann richtig virun Ac léert :

„Le Luxembourg, c'est la terre dont le Grand-Duc Adolphe a dit qu'il était heureux d'y trouver pour Lui et les Siens une nouvelle patrie à aimer. Le Luxembourg, c'est le peuple, à l'avenir duquel Votre père voulait vouer tous les instants de sa vie. Le Luxembourg, . . . oserai-je le dire ? Mais vous allez entrer dans Votre 17ième année; c'est l'âge où parfois le cœur commence à parler; le Luxembourg, c'est Votre fiancé !

Il en est de plus riches, de plus puissants, mais Votre fiancé, Altesse Royale, est beau, il est bon, il est généreux, il Vous aime tendrement, il fera Votre bonheur comme Vous ferez le sien. Cette union heureuse et féconde, c'était la préoccupation de Votre Auguste Père.”

En aneren Ausdrock vu senger Léft zur Hêmecht fannen mir an der Ried dén hien beim Begriffnes vum Nationaldichter Michel Lentz gehālen huet :

„Mir danken em och fir dat Steck Arbecht vu 50 Joer, wé hien, ewé den Dicks, un onser harder Sprôch gehummert huot a gefeilt, fir draus en eiserne Rêf zu schmieden em d'letzburger Vollek. Haut ass ons Sprôch, zenter ass se schriewe get a gedreckt, dat Band, wāt d'Letzburger nach fir d'Zuokonft zesammenhält.”

Wat dem Paul Eyschen d'Hêmechtssprôch wor huet den Nicolas Welter eso' ausgedreckt : „Eyschen war nämlich ein Meister der heimatischen Rede. Niemand hat das Luxemburgische reiner gesprochen, dem Fremdwort ging er mit bewusster Aengstlichkeit aus dem Weg. Die herrlichste Huldigung brachte er ihr in der Festrede zur Einweihung des Dichtendenkmals Dicks und Lentz am 11. 10. 1903.”

Iwer Vielfältekgét a Schénhét vun onser Sprôch huet de Staatsminister 1912 selwer sech an der Chamber ausgesprach :

„Dans notre pays, il n'y a pas seulement un idiome, pas seulement un patois, ce n'est pas celui des intellectuels et des poètes . . . ce qui est intéressant, c'est la diversité des langues.” Puis il raconte l'histoire du général Weiler revenant à Diekirch, après de longues années passées en Belgique, et parlant l'idiome de Diekirch d'une façon telle que M. Vannérus, qui passait pour celui qui parlait le mieux le vieux Diekirchois, s'est incliné devant lui en disant : „A vous la palme.”

Dat ass d'Persénlechkét vun dém Politiker, den als Begrönder vun onser nationaler Prospérité't ungesin ka gin. De Léon Metzler sét heiriwer :

„Eyschen demeure pour les Luxembourgeois le bon artisan de la prospérité nationale, de la concorde des esprits, l'homme qui plus que tout autre, contribua à forger notre destin, à nous hausser au niveau d'une entité ethnique qui réalise les conditions d'un peuple de haute civilisation.”

De Paul Eyschen ass de Papp vun onser Sozialgesetzgebong, dé enert sengen Directiven an de Joren 1901 bis 1911 mat der Krankekés, der Unfall-, Alters- an Invalideversecherong fir d'Arbechter geschâf go'w.

Hei bei huet hien sech vun der Idée léde geloss, dat d'Wirtschaft dat Sozialt bedengt.

Um Gebid vum Strofrecht huet hien sech fir eng Humanisierung vun de Strofen agesât. Eso' go'w an senger Zeit den neie code pénal ageféert, d'Gesetz iwert Rehabilitatio'n an d'provisoresch Freilassung. Hien huet d'Gesetz iwert contradictoiresch Instruction ausgeschafft.

Des beweist seng liberal Opfassung vun der Bestrafung a vum Strofvollzog. D'ass ewer besonnesch d'Gesetz iwert de Strofobshub, dat önnert sengem Num als Gesetz Eyschen dem Verbrieder, dén et verdengt dé éschte Kéer d'Prisongstrof erlést.

Als Landwirtschafts- a Weinbauminister huet hien sech gro'ss Verdengster em dé Leid erwurwen, dé durch schwéer Arbecht ons onst déglecht Bro't sechern. D'Denkmal, dat d'Wenzer him op der Musel opgericht, beweist d'Unerkennung vu senge Verdengster op dem Gebid.

Och fir d'Modernisierung vun der Erzéong an Ausbildung vun onser Jugend huet hien sech vill bemét.

Fir d'Gemengen huet hien de Wé vun engem Ausgleichfonds fond durch d'Schaffung vun Fonds communal.

Hien huet de Crédit Foncier gegrönnt an d'Gesetz iwert d'Handelsgesellschaft gemét, wat fir é fortshrettlecht Land vu gro'sser Bedeitong ass.

Et ass net méglech all seng gro'ss Reformen opzezielen, mais ech ge'w nach gären seng Verdengster fir ons Fraen ennerstreichen durch d'Schaffung vun Médercheslycée an d'Gesetz iwert d'Protectio'n vun der Fraen- an Kannerarbecht.

Net ze vergiessen sin dann och seng Verdengster em den Tourism. D'ass net ze Onrecht, dat den Num Paul Eyschen an de Steng vun der „Hohley“ veréwégt ass.

E lescht Gebid, wo' den Eyschen seng wirklech Grésst önnere Beweis stelle konnt wor t'Aussenpolitik. Hei wor et wo' un sei Können dé he'chst Ufuordrongen gestalt go'wen a wo' hien dé Linien ageféert huet, dé hien a seng gro'ss Nofolger zo' eso' schéne Erfolger féeren konnten, an onsem Land eng Stellung verschafft, dé bestömmt iwert seng Grésst erausgét.

Sei grésste Roll huet den Eyschen secher op der Friedenskonferenz am Haag gespilt, wo' hien als Spriecher vun de klengen Neutralen Staaten bezéehend go'w. Heiriwer schreiwet de Jules Mersch :

„Ses interventions tendant à empêcher la violation des petits Etats furent très remarquées. C'est à la suite de son grand Discours du 5 juin que la conférence délimita les droits et devoirs des neutres.”

Den Eyschen selwer huet bei Geléhnét vu Gro'ss-herzogs Geburtsdag 1908 heiriwer gesot :

„A mon retour de La Haye, j'ai pu soumettre à Son Altesse Royale la Convention mondiale tranchant, dans un sens éminemment favorable au Grand-Duché, les principales controverses sur les obligations réciproques des belligérants et des neutres. A sa grande satisfaction, notre Souverain a constaté que la porte du prétoire international de La Haye s'est ouverte plus largement, que la voix du faible pourra

plus facilement s'y faire entendre et en appeler à la conscience générale, que la grande œuvre de la Conférence, l'organisation juridique de la société des Etats, se poursuit lentement, mais sûrement, que l'empire du Droit et de la Justice entre les nations va toujours grandissant, que dès lors l'autonomie et l'indépendance du Grand-Duché n'ont fait que se fortifier.”

Seng gro'ss Idée wor den Arbitrage vun de klenge Länner, Opfassung dé hien schons dem Bismark bei senger éschter Ennerédong virgedroen hat.

Mat senge Virstellungen iwert d'international Politik wor de Paul Eyschen zesumme mat engem anere gro'sse Letzeburger, dem Emile Mayrisch, dém och schon én europäischen Zesummeschloss vun der Gro'ssindustrie virgeschwiewt huet, é Virgänger vun der europäischer Politik, dé mer elo am Gang sin ze réalisieren.

Den Eyschen zielt op alle Gebider als Virberéder vun onser heitiger Zeit.

Hien huet e gro'ssen Ofschneet an onser Geschicht durgestalt, dé mir mat Recht d'Epoque Paul Eyschen nennen können. De Léon Metzler huet dat eso' schén ausgedreckt :

„C'est le déroulement de l'histoire luxembourgeoise durant un demi-siècle, sous l'égide d'un homme supérieur, qui sut heureusement faire la soudure entre deux âges, de qui l'esprit de synthèse, allié au sens de la mesure, sut jeter les fondements de cet optimum de vie nationale qui est le nôtre et que d'autres pays nous envient.”

Onst Land verdankt dem Paul Eyschen wirklech vill. Hien huet et verdengt onvergiess ze bleiwen.

Mir sin durfir de letzburger Artisten dem Professor Edmond Lux vun hei, den ons dest sche'nt Monument an Irnzer Stén entworf a réaliséert huet an dem jonge Künstler Charles Kohl, dén dén expressiven hautrelief geschaf huet, déf verpflichtet fir dat gediegender an zugleich modernt Monument, dat sie hei opgericht hun.

Et ass bestömmt é Konstwirk dat ons Stadt bereichert a verschénert.

Mir hun et opgericht, fir de Friemen et ze soen, an d'Letzeburger drun ze erönnere, dat op onsem Buedem én aussergewénleche Mönch gebuer ass, den ons schons viru mé ewé 50 Joer de Wé gewisen huet ganz an der Hémecht opzegoen an dobei é gro'ssen Europäer ze sin.

Mir sin stolz op de Paul Eyschen, dén aus onser Mött ervirgang ass, a mir hâlen drop et ze soen an ze weisen. »

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça ensuite un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesse Royale,

Här Burgerméschter,

Dir Dammen an dir Hären,

Den Här Burgerméschter huet iech elo an enger gudd durchduechter Ried den Ulass vun deser Zeremonie emschriwen an ons d'grouss Gestalt vun Staatsminister Eyschen lieweg virun Aen gefouert. Um Kirfécht vun der Städt Letzeburg huet d'Dank-

barkét vum Letzeburger Vollék onsem grouse Staatsmann e wirdégt, wann och ze vill verstoppt Monument erricht. D'Musel huet sein Numm op eng Sténtafel an engem vun hiren ble'hendsten an weinfro'en Siten vere'wegt. Déi Städt, wou e geburen ass, luedt ons haut op d'Aweihong vun engem Gedenkstén op deser Platz an.

Ech léen an dese patriotische Geste vun der Dickrecher Gemèng e Sënn, den nach iwer de legitime Stolz, datt d'Aen vum Paul Eyschen fir d'e'scht d'Licht vun der adretter Sauerstädt gedronk hun, erausgét. D'Initiativ vun Dickrecher Schäfferot erënnert ons drun, datt déi grouss Leit, déi ons kleng Hémecht ervir bruecht huet, dem ganze Land gehéieren, datt och Dickréch an de ganze Norden dem langjährige Premier eng Dankesschild ofzedrom hun, datt dese Stén d'Sprooch vun de virége Gedenkstén weiderdréit a weiderverbrét, de jongen Generatio'nen kond get vun dem Wirken an dem Suergen vun engem Staatsmann fir d'Wuehl an d'Se'l vum Letzeburger Vollék. Jo, dat wor et, wât de Paul Eyschen an all séngen Handlongen inspire'ert huet. Et kont é vun him soen, dé Jongesell bliwen ass, datt et mat sengem Land bestuet wor, mat sengem Land a mat sénger Funktio'n.

An de'er Léift zum Lant huet de Paul Eyschen e reicht Liewe gehât, e gutt opgeföllte Liewesláf matgemâch.

No bannen an no baussen, als Deputé'erten, als Geschäftsträger zu Berlin, als Generaldirekter an als Staatsminister huet hien vun 1867 bis 1915, téschen de Menschen gewirkt, grouss a kleng Géschter begéint, sech agesât, gekämpft, sech aus de verzwickte Situatio'nen erausgewonnen an déi opgeklärte Menschekennnes errécht, déi zwar d'Liewen besser méschtert an dach nach, ewéi beim Eyschen zu senge léschten Dég, durch Enttäuschungen geknéckt ka gin.

Sie schéint ons eso' weit, eso' verschidden, eso' friem, déi Welt an der den Eyschen gelieft huet. Virum e'schte Weltkriech soll alles, eso' erzielen ons ons Papp a Gro'sspapp, eso' guerdnet, eso' friddléch an eso' zefridden geschéint hun. La belle époque, soen d'Franzosen.

Mé, passt op! D'Menschen woren zwar me' verwurzelt, net eso' zerfuehren, manner emstréckt vu Press, Radio an Televisio'n, an dodurch de Mann vun der Stross manner bedélegt um Weltgesche'hen. Mé Weltgesche'hen gouf et och démols. A liest de Kammerbericht, do ass et, trotz me' enger châtie'orter Sprooch, net ëmmer ewéi an enger Kirech erof gâng.

Déi Zeit hât och hir Kämpf, hir Krisen, an d'ideologisch Streiter si mat leidenschaftlécher Héftegkét gefo'ert gin. Eso' wi den Arthur Rimbaud gesôt huet : Combats spirituels. Le sang sêché fume sur ma face.

Wann én den Opbau, den Equipement, den Effektiv, vun onser heideger Verwaltuog mat déer vun virun 1914 vergleicht, da géng e mengen, a senger Einfachhét, Gerousamkét, wier d'Verwalten, d'Rege'eren an Gesetzmâchen, eng aimabel, fléissend Beschäftigong gewiescht, déi an hirem Rhythem nie

zur Managerkrankhét hätt féiere können. Gewëss ass munches méi bedächtig gângen, wat net verhönnert huet, datt zeitweis konsequent, a systematisch Gesetz no Gesetz gestömmt ass gin an d'Reformen net ausbliwen sin.

Natirlech de Staat huet sech manner ageméscht an dausenderlé Saachen an dat huet alt d'Zuel vun de Problemer stark verringert.

Wann een de Liewenslaaf vum Paul Eyschen durchgét, da gët engem bewosst, datt en an eng Period fällt, déi reich un Peripétien durch e bestännegt Festegen an Opstrewen vun onsen nationalen a wirtschaftlechen Institutio'nen karakterise'ert ass.

No der bewégter Zeit vun 1848, 1856 an 1867, wou em d'Grondlagen vun onsem Staat no bannen an no baussen nach gerongen ass gin, wor de Kader vun onsen nationalen Institutio'nen zimlich definitiv festgeluegt an d'Linien vun dem öffentlechen an administrativen Recht gezun. A sengem Buch iwer d'Letzeburger Staatsrecht konnt de Paul Eyschen, mat senger solider juristischer Kompetenz, uerdnen an zurechtléen, an en zesummenhängenden Iwerbleck a Kommentär iwert onst öffentlecht Recht gin. Déi theoretisch Verde'wong vun den Motio'nen vun onser Charte nationale ass him an der Praxis zegutt komint. Well et wor och him gin op e puer fir d'Zokunft vum Lant determinanten Entwécklongen anzewirken. Ech denken do virun allem un d'Regelong vun der dynastescher Fro sowuel 1890, wou d'Personalunio'n mat Holland ofgeléist ass gin an op eng geschéckt a ro'heg Manéier den Iwergang vun der Kro'n op onst jetzegt Herrscherhaus vollzun ass ging, 1907, wé d'Ierwfolleg an onser Dynastie an engem gléckleche Sënn geregelt ass gin.

Op internationalem Gebitt wor et och eng Period vu ro'heger Konsolidatio'n. Gewëss stonge mer durch den Zollverein an engem gewësse Verhältnes mat dem deutsche Reich, war d'freit Spill vun onsen internationalen Me'glechkéten eppes behënnert huet, mé och schons démols huet sech de Charakter vun onser Roll am internationale Liewen accuse'ert. D'Friedenskonferenzen vun 1899 an 1907 gesin de Staatsminister Eyschen als e Verrieder vun onsem Lant, dén eppes iwert d'Suergen vun déne klenge Länner ze soe woussst a sech zu hirem Porte-parole gemâcht huet.

Seng Rege'erongszeit fällt zum groussen Dél an d'so'genannt Gründerzeit, déi an onsem Land durch den Opbau vun der Eisenindustrie gekennzéchent ass. D'Letzeburger Vollék, daat de Rimm eso' lang fest huet missen zo'ze'hen, geseit de Reichtom aus senge Gro'wen a Schmelzen fléissen. Och do entstün Spânongen, müssen Adaptatio'nen gemâch gin, déi sech an der Gesetzgiewong vun déer Zeit eremspigeln an déi awer gelönd a relativ ro'hef verläf sin. Landwirtschaft a Weinbau hun sech der Entwécklong ugepasst a gedenken an Dankbarkét dem Staatminister Eyschen.

Mat gro'sser Weitsicht ass d'Föllement vun onser sozialer Gesetzgiewong geluegt gin an domat eng Entwécklong agelét gin, déi d'Letzeburger alleguer um nationale Reichtom bedélegt.

Sie ersche'nt ons also lieweg an zabbeleg, déi gudd àl Zeit, wou och net alles rícht gelaaf ass, ewou och alt Irtömer begäng si gin, mé déi iewer de Grond fir vill vun onsen Arichtongen geluegt huet.

Ech ze'hen aus hier d'Leier, dat an enger bewegter, fortschrëttlecher Welt, déi ne'deg Adaptatio'nen sech oni Emwäzong könne maen, wann déi national an konstitutionell Institutio'nen solid etable'ert, a vun de Bürger respekté'ert sin, wann iewel och an der Mentalité't vun de responsables Politiker so'wuchl en offene Bléck fir de Fortschrëtt ewéi d'Gefill vun der Responsabilité't fir d'Zo'konft vun Land erhále bleift.

Eso' wie démols ass et derwèrt un der Unio'n vun de Letzeburger ze schaffen, durch passend Mesüren d'Liewen an der Letzeburger Familjen me' hémlech ze gestalten, no haussen hin ons Rechter an ons Egenart ze verdédegen, an d'Völkerfamiljen a speziell haut an t'Europäisch Wirk onse guddé Wöll an opgeschlossene Gésch't beizebréngen. Et ass och nach derwèrt sech ewéi de Paul Eyschen dem öffentlichten Déngscht hinzegin, et ass och nach derwèrt a méi wichteg wie je der jonger Generatio'n eng édu-

cation civique ze gin, déi se iwer d'Facilité'ten an d'Pressio'nen vun moderne Liewen eraus, d'Sche'n'hét vun enger oprechter Birgerhaltung erkenne léisst.

Wa mer dât mâen, da setze mer och am Härz an am Gésch't vun Letzeburger Vollek dem Staatsminister Paul Eyschen en onvergänglich Monument. »

Après un intermède musical S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier dévoila le monument érigé à la mémoire de l'ancien Ministre d'Etat Paul Eyschen. Le monument a été conçu par M. Edmond Lux, Professeur d'Education esthétique, tandis que le buste en bronze de Paul Eyschen est l'œuvre de M. Charles Kohl. Sur le monument figure l'inscription suivante : « Paul Eyschen, Ministre d'Etat 1885-1915, né à Diekirch le 9. 9. 1841. »

La cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

Une réception fut ensuite offerte par l'Administration communale de Diekirch à l'Hôtel de Ville en l'honneur de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et des invités.

Sessions d'été à l'Université Internationale de Sciences Comparées

Au cours du mois d'août a eu lieu à Luxembourg l'ouverture de la session d'été de la Faculté Internationale de Droit Comparé et de la Faculté Internationale d'Economie Comparée. Deux cérémonies, qui ont eu lieu respectivement le 1^{er} et le 21 août, ont marqué l'ouverture de ces cours à Luxembourg.

Faculté Internationale de Droit Comparé.

Le 1^{er} août 1961 a eu lieu à Luxembourg la séance d'ouverture de la session d'été de la Faculté Internationale de Droit Comparé. Parmi la nombreuse assistance on remarquait plusieurs représentants du Corps diplomatique, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Albert Calmes, Ministre plénipotentiaire honoraire, M. Joseph Leydenbach, Président du Conseil d'Administration de l'Université Internationale de Sciences Comparées et M. Alphonse Huss, Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice.

Après que M. Leydenbach eut souhaité la bienvenue aux personnalités, il leur présenta le nouveau doyen de la Faculté Internationale de Droit Comparé, M. le Professeur Neumayer, de Lausanne, qui prononça également une allocution.

Le discours inaugural fut prononcé par M. Hessel F. Yntema, Président de la Faculté Internationale de Droit Comparé, qui retraça le développement de l'Université Internationale, pour dégager ensuite son activité future.

Fondée le 11 avril 1957 sous la dénomination de «Centre international d'études universitaires», l'Uni-

versité Internationale de Sciences comparées fut solennellement inaugurée le 11 août 1958. Ce fut une cérémonie impressionnante en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, des représentants du corps diplomatique, du Gouvernement, des milieux universitaires et des institutions européennes.

Tous partageaient la sincère conviction que la création de la première Université Internationale ne devait pas seulement promouvoir les sciences et cultiver les connaissances humaines mais qu'elle devait également améliorer les relations entre les pays de l'Europe et, si possible, du monde entier. L'orateur se plut à citer les paroles suivantes que le regretté Ministre d'Etat Pierre Frieden avait prononcées lors de l'inauguration :

« La situation du monde, les problèmes de la politique, de l'économie, de la vie sociale, intellectuelle, morale et religieuse, c'est-à-dire tous les domaines de l'activité, tous les champs de force de notre histoire tendent à transformer l'humanité en un immense réseau de liaisons, de rapprochements, de confrontations et d'interpénétrations amicales ou hostiles ... »

Et plus loin encore, montrant l'utilité et la nécessité des sciences comparées :

« La politique d'aujourd'hui, celle des grands et celle des petits, pour être efficace, suppose une connaissance approfondie des autres peuples, de leurs conditions géographiques, économiques, de leur histoire, de leur psychologie, de leur droit, de leurs conceptions philosophiques et religieuses, de leur langue

et de leur littérature. Ceux qui régissent les choses et les hommes doivent connaître ce qui diffère, établir les différences et divergences, mais aussi découvrir les similitudes, parentés et identités, comparer et rapprocher... Si le dédain et la haine peuvent être engendrés par les diversités et oppositions, la sympathie pourra naître de la vision de nos identités et parentés.»

A cette même occasion, M. J. Baugniet, recteur honoraire de l'Université de Bruxelles avait souligné à quel point notre pays était spécialement indiqué « pour organiser un enseignement postuniversitaire à caractère international se consacrant aux diverses sciences dans le domaine de la comparaison ».

L'Université Internationale, a poursuivi M. Yntema, prit dès lors un bon départ à Luxembourg. Elle avait pour but de rapprocher les diverses cultures nationales, de faciliter et d'améliorer le contact dans le domaine politique, économique et social et de servir ainsi la cause de la paix. Lieu de rencontre entre professeurs et étudiants de toutes les nations, l'Université Internationale devait leur permettre de discuter ensemble leurs problèmes sur une base scientifique et rationnelle.

En l'espace de trois ans depuis sa fondation, l'Université a connu une histoire mouvementée. En 1959 elle devait s'adjoindre la Faculté Internationale d'Economie comparée. La mort prématurée de M. Pierre Frieden, fondateur de l'Université, constituait une perte d'autant plus sensible qu'à ce moment des difficultés et divergences graves surgissaient au sein de l'administration de la jeune institution. Au mois de novembre 1960 enfin, une « Association internationale pour l'enseignement du Droit comparé » fut fondée à Paris.

Il en résulta de nombreux conflits et une sorte de « guerre continentale » entre les deux institutions rivales. Par la suite la collaboration amicale dans le domaine du droit comparé s'en est, hélas, beaucoup ressentie. Les passions n'ont pas manqué de causer de sérieux ravages. Ainsi le recteur et le vice-recteur ont démissionné, de même le régent et le doyen de la Faculté Internationale de Droit comparé et un certain nombre de professeurs ont renoncé à leurs fonctions.

Mais l'orateur est d'avis qu'il ne faut pas se laisser décourager pour autant. Des institutions d'une telle utilité et aux buts si nobles ne peuvent pas et ne doivent pas succomber, alors même que leurs « serviteurs », individuellement ou en masse, cessent de collaborer. L'expérience des trois années écoulées n'a pas seulement mis en évidence la vitalité mais aussi les problèmes particuliers de l'Université Internationale.

M. Yntema esquissa ensuite l'orientation future et la tâche de l'Université Internationale.

Il fit d'abord l'éloge de notre pays et de son Gouvernement pour la compréhension et l'endurance dont ils ont fait preuve afin de continuer et de consolider l'œuvre entreprise avec une admirable audace. Le développement futur appelle, à son avis, diverses mesures appropriées. Il faudra, une fois pour toutes, applanir la controverse à propos de la nouvelle Asso-

ciation pour l'enseignement du Droit comparé afin de rétablir une collaboration correcte et bienveillante. La tendance d'établir un monopole pour un quelconque domaine scientifique n'étant nullement souhaitable, d'autant moins que le Droit comparé a pour but l'unification et la compréhension mutuelle. Aussi conviendra-t-il de mettre l'accent dans l'enseignement sur la qualité plutôt que sur la quantité.

L'orateur préconise un choix scrupuleux des étudiants. De même l'Université doit être en mesure d'engager d'éminents professeurs des Universités de l'étranger. Un secrétaire général permanent est indispensable, qui en plus des fonctions de surveillance devra représenter publiquement l'Université. En tant qu'Université Internationale celle-ci devra également revêtir un caractère international quant à la composition de ses organes et quant à son contrôle. De plus on ne pourra plus exiger de l'Etat luxembourgeois de supporter à lui seul toutes les charges au cas où l'Université parviendra à s'agrandir et à s'adjoindre encore d'autres facultés. Un conseil universitaire permanent, instauré sur une base internationale, devrait s'occuper de toutes ses questions.

Après la séance d'ouverture une réception fut offerte à l'Hôtel de Ville par l'Administration Communale en l'honneur des personnalités et des étudiants.

Faculté Internationale d'Economie Comparée.

Le 21 août 1961 a eu lieu à Luxembourg l'ouverture de la session d'été de la Faculté Internationale d'Economie Comparée en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles on reconnaissait notamment M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Albert Calmes, Président du Conseil Supérieur de la Faculté Internationale d'Economie Comparée, et Mgr Jules Jost, représentant de Mgr l'Evêque de Luxembourg.

La séance d'ouverture était présidée par M. le Ministre Paul Elvinger, qui prononça à cette occasion un discours au cours duquel il félicita et remercia les promoteurs et les collaborateurs de l'Université Internationale et le corps professoral en particulier.

« Leur œuvre de science et de sagesse, a notamment affirmé M. le ministre Elvinger, se concrétise aussi bien dans un enseignement d'un niveau remarquable que dans l'organisation fonctionnelle de cette jeune faculté dont la renommée ne cesse de grandir et de se fortifier. L'enseignement universitaire et international sera à nouveau dispensé par des professeurs d'élite au cours de la session qui s'ouvre aujourd'hui a-t-il poursuivi après avoir souhaité aux 60 étudiants inscrits à la Faculté pleine et entière réussite dans leurs études.

S'adressant plus particulièrement à M. Dupriez, Doyen de la Faculté d'Economie Comparée, le ministre des Affaires Economiques a rendu hommage à son dévouement et à sa compétence.

« Vous n'êtes pas seulement pour nous, a-t-il précisé, l'auteur „Des grands mouvements économiques”,

le savant distingué et l'animateur de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain, mais également un administrateur efficace et habile, dont la personnalité a fortement marqué l'évolution de la Faculté que vous dirigez. »

M. Elvinger a également eu un mot spécial à l'intention de M. Coulbois, professeur principal à la Faculté dont la compétence est unanimement reconnue, et souligné le rayonnement du centre universitaire de Luxembourg.

Abordant ensuite le thème des travaux de la session d'été, le ministre des Affaires Economiques a déclaré :

« Je crois personnellement qu'au delà des querelles de doctrine qui ont passionné et qui passionnent encore les économistes et les hommes politiques, que la définition susceptible de recueillir l'unanimité des suffrages doit se référer à l'objectif poursuivi. En intégrant, c'est-à-dire en rassemblant en un ensemble homogène leurs économies et en joignant leurs efforts, les Etats européens poursuivent un objectif précis : l'efficacité économique c'est-à-dire l'amélioration constante du niveau de vie de leurs populations. C'est là le but fondamental de ce processus, clairement exprimé dans le préambule du Traité de la Communauté Economique Européenne.

L'intégration européenne qui vient d'être amorcée peut se prévaloir dans chacun des Etats qui y participent d'un précédent très instructif : l'intégration nationale. C'est cette intégration, réalisée d'une part par la collaboration entre les individus et les groupements de la collectivité nationale, et d'autre part par le rôle actif des pouvoirs publics, qui a créé à l'intérieur même de chaque nation un marché commun, „espace de solidarité et d'interdépendance”, selon la formule du professeur André Marchal. Par un processus analogue l'intégration de l'Europe doit aboutir à son objectif déclaré.

Sur les moyens à mettre en œuvre, les conceptions peuvent diverger. Il peut y avoir des opinions différentes sur l'intensité, sur le „plus” ou le „moins”, sur l'opportunité de telle ou telle mesure ... Mais dans l'ensemble les voies et moyens pour la constitution d'un grand marché ont peu varié au cours de l'histoire. Aujourd'hui, comme à l'époque du Zollverein, le progrès économique et social, but suprême

de l'intégration, doit être poursuivi au moyen d'échanges libres, d'une égalité des chances, d'une croissance harmonisée et de loyauté dans la concurrence.

L'intégration comporte actuellement un élément volontariste. Par là même elle se distingue, au point de vue de l'intensité, de la coopération internationale, comme aussi des formes particulières plus évoluées de coopération que sont la zone de libre échange et l'union douanière pure et simple.

Dès l'instant enfin où le grand marché compte à son actif certaines réalisations positives, dès l'instant où le rapprochement des politiques économiques atteint un certain stade, l'intégration, pour se poursuivre, a besoin également de constantes références à la volonté politique.

Jamais les expériences du grand marché du Zollverein, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie ou de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier n'auraient pu réussir, si chacun des participants n'avait eu, à tout moment, la conscience d'appartenir à un ensemble, dont le bien-être conditionnait celui de chaque partie composante. Ainsi la création entre plusieurs pays de liens économiques, — liens que Jean Monnet a qualifié de „solidarité de fait”, doit engendrer par la logique même des choses une solidarité politique. Cette solidarité politique, en revanche, sera nécessaire pour pousser toujours plus loin l'intégration économique.

En conclusion de son exposé, M. Elvinger a relevé que „le Luxembourg, partenaire le plus faible de la Communauté des Six, a tenu à affirmer dès le début son espoir de voir aboutir rapidement la constitution de cette Europe, chère à François Perrous et à Gunnar Myrdal. C'est au sein d'une grande Europe, aux organes et rapports institutionnels bien déterminés, que les petites nations trouveront en fin de compte les meilleures garanties de leur indépendance. »

Après le discours de M. le Ministre Paul Elvinger des allocutions furent encore prononcées par M. Dupriez, Doyen de la Faculté Internationale d'Economie Comparée, et M. Paul Coulbois, Professeur principal à la Faculté Internationale d'Economie Comparée.

Congrès Internationaux à Luxembourg

Au cours des mois d'août et de septembre 1961 quatre importants congrès internationaux ont eu lieu à Luxembourg, à savoir : Le Congrès International de l'Association Européenne des Enseignants, la Réunion du Comité Régional de l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé, le Congrès de la Fédération Internationale de Laiterie et le Congrès de la Confédération Internationale de la Boucherie-Charcuterie.

Congrès International de l'Association Européenne des Enseignants

Du 26 au 29 août 1961 a eu lieu à Luxembourg, sous le haut patronage de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le deuxième congrès international de l'Association Européenne des Enseignants (A.E.D.E.), qui réunissait 130 délégués représentant la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse, ainsi que des observateurs et auditeurs de plusieurs autres pays.

Cette association, qui a pour but de contribuer à la formation d'une conscience européenne, a formulé ainsi les buts de son action lors du congrès à Turin en 1958 :

— approfondir chez les enseignants la connaissance des problèmes européens et celle des voies et méthodes qui sont de nature à permettre la réalisation rapide d'une Fédération européenne;

— travailler par tous les moyens appropriés, notamment en multipliant les contacts internationaux, à mieux faire connaître les caractères fondamentalement communs de la civilisation européenne, et à en assurer la défense;

— développer les mêmes connaissances chez les élèves et dans tous les milieux où l'influence des enseignants peut s'exercer.

Depuis son existence l'association peut porter à son actif des réalisations appréciables. Les sections nationales créées notamment en France, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg groupent aujourd'hui quelque 20 000 adhérents. La section luxembourgeoise atteint avec 367 membres le pourcentage le plus élevé (20%) quant au nombre total d'enseignants.

Les moyens d'action de l'A.E.D.E. touchent différents domaines. Elle agit d'abord sur le plan européen par des publications de valeur, éditées en collaboration avec le Centre européen de la Culture de Genève : « Centre Européen de l'Enseignant » — « Guide Européen de l'Enseignement civique » — « L'Europe s'inscrit dans les faits ». Par ailleurs la plupart de sections publient régulièrement des revues. Il y a lieu de porter à l'attention des intéressés celle de la section luxembourgeoise, qui paraît trimestriellement sous le titre « L'Europe à l'Ecole ». Enfin, un Service d'Information et de Documentation (S. I. D.) existe à Florence et publie chaque mois un excellent bulletin d'information et de presse.

En dehors du secteur de l'information et de la formation par les livres, l'A.E.D.E. organise des stages nationaux et internationaux pour les maîtres et les professeurs des divers ordres de l'enseignement, des journées d'information et d'études, des voyages culturels, etc. La section luxembourgeoise a ainsi pu envoyer à des stages à l'étranger près de 50 membres. Elle prépare actuellement un manuel européen (Europa-Buch) destiné à l'enseignement moyen et primaire et traitant notamment de l'histoire, des institutions européennes et des Mouvements européens. Tant il est vrai que l'histoire, la géographie, les courants littéraires, etc. demandent à être mis au diapason du nouvel esprit européen qui progresse malgré tous les reculs possibles et les réticences passagères.

Le programme de ce congrès est particulièrement chargé. Nous n'en voudrions citer qu'à titre d'exemple les thèmes suivants : Harmonisation des programmes d'études — Préparation de matériel didactique européen — Diffusion de manuels écrits dans un esprit européen — Accroissement des contacts avec les collègues et les écoles d'autres pays européens.

La séance inaugurale du congrès de Luxembourg eut lieu au Cercle Municipal en présence de nombreuses personnalités. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Joseph Hess, professeur honoraire, Président de la section luxembourgeoise de l'Association Européenne des Enseignants, M. Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, en sa qualité de Président du Mouvement Européen, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Charles Lang, représentant de M. le Ministre de l'Education Nationale, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la CECA, et M. André Alers, Président de l'Association Européenne des Enseignants.

Parmi les personnalités qui assistèrent à la séance d'ouverture on remarquait plusieurs représentants du corps diplomatique et des communautés européennes, le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entouré de plusieurs échevins, les représentants de l'enseignement, etc.

A l'issue des travaux du congrès international des enseignants européens le communiqué suivant a été publié :

Vers une harmonisation de l'Enseignement Européen

L'Association Européenne des Enseignants (A. E. D. E.), qui groupe plus de 20 000 membres, répartis dans les pays des Six, l'Autriche et la Suisse, vient

de clore à Luxembourg son deuxième Congrès ordinaire.

Au moment où s'esquisse, après le sommet Européen à Bonn, une relance de la collaboration culturelle, déjà amorcée par le Conseil de l'Europe, les Enseignants européens ont affirmé avec force que la mise au point et l'animation de ce vaste mouvement ne peut être l'affaire des seuls ministères et bureaux, mais suppose une collaboration active des Enseignants et de leurs organisations.

Le Congrès a concentré son effort sur la mise au point d'un enseignement civique européen, et sur l'utilisation des moyens audio-visuels modernes, ainsi que du film et de la radio-télévision scolaires pour susciter chez les jeunes la conscience d'une culture européenne commune.

La session s'est terminée par le vote d'une résolution finale, qui résume les préoccupations des Enseignants Européens. En voici le texte :

« L'Association Européenne des Enseignants, réunie les 26, 27, 28 et 29 août 1961 à Luxembourg, en son deuxième Congrès statutaire,

— affirme à nouveau sa fidélité à l'idéal fédéraliste;

— constate l'urgence de la création en Europe d'un pouvoir politique fédéral, qui devra nécessairement limiter la souveraineté des Etats nationaux tout en respectant leurs individualités propres;

— assure les collègues de Berlin et la jeunesse Berlinoise de son ardente solidarité dans l'épreuve que traverse la population de Berlin et qui atteint la famille européenne tout entière;

— fait appel à tous les enseignants pour coopérer avec elle à la réalisation rapide des Etats-Unis d'Europe, condition essentielle de la sauvegarde de la liberté des peuples. »

Le nouveau Comité Européen, issu de ces assises, se présente comme suit :

Président : M. Alers, Préfet d'Athénée (Bruxelles);

Vice-Présidents : M. Bonacina (Rom); D^r Espe (Berlin);

Secrétaire général : M. Biedermann (Strasbourg);

Secrétaire général adjoint : M. Grossi (Modène);

Trésorier : M. Pepin (Luxembourg).

La Réunion du Comité Régional de l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé

Du 12 au 15 septembre 1961 a eu lieu à Luxembourg la onzième session du Comité régional de l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Les pays suivants furent représentés au Comité régional : Albanie, République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, URSS et Yougoslavie.

A cette session assistèrent également les observateurs de quinze organisations internationales collaborant avec l'OMS en Europe dans le domaine de la Santé, à savoir : la Commission économique pour l'Europe, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, le Comité international de Médecine et de Pharmacie militaires, l'Association internationale de Prophylaxie de la Cécité, le Comité international catholique des Infirmières et Assistantes médico-sociales, le Conseil international des Infirmières, la Fédération dentaire internationale, la Fédération internationale de Gynécologie et d'Obstétrique, la Fédération internationale de Médecine sportive, la Ligue des Sociétés de la Croix Rouge, l'Association internationale des Femmes Médecins, la Fédération mondiale pour la Santé mentale et l'Association médicale mondiale.

La séance d'ouverture eut lieu le 12 septembre sous la présidence du D^r Johannes Frandsen, ancien directeur général de la Santé du Danemark, en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarquait entre autres M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg. Le discours d'ouverture fut prononcé par M. le D^r Johannes Frandsen.

Ensuite M. le Ministre Emile Colling s'adressa aux personnalités et aux nombreux délégués étrangers auxquels il souhaita la bienvenue à Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le discours de M. le Ministre Emile Colling :

« En saluant cordialement tous les membres du Comité régional de l'Europe, et particulièrement son vaillant directeur, notre sympathique et fidèle ami Monsieur le D^r van de Calsayde, je tiens à leur exprimer notre sincère gratitude pour les services précieux qu'ils nous ont rendus au cours des dernières années.

Sur notre demande l'OMS nous a envoyé à différentes reprises des experts conseillers qui ont mis à notre disposition leurs connaissances scientifiques et leur savoir technique pour résoudre des problèmes qui nous préoccupaient et dont la solution était du plus haut intérêt du point de vue administratif et du point de vue de la santé de notre population. Je cite la réorganisation de notre laboratoire bactériologique, la question de nos eaux potables et plus particulièrement le renforcement de notre approvisionnement en eau potable à partir du barrage hydro-électrique du nord du pays, l'organisation de l'hygiène mentale et du traitement des maladies mentales, enfin la réforme des services de statistiques sanitaires.

Malheureusement, le manque de personnel ne nous a pas permis de profiter encore d'avantage des nombreuses bourses d'études qui nous ont été offertes par le bureau européen et grâce auxquelles plusieurs de nos compatriotes ont pu approfondir leurs connaissances au grand profit de nos services administratifs.

Je m'en voudrais de ne pas souligner enfin les bonnes relations qui existent entre nos délégués et les membres de votre Comité régional comme du

Comité exécutif de l'OMS. Le développement constant de ces relations a créé une atmosphère de franche amitié éminemment favorable à une collaboration intime et fructueuse.

A l'ordre du jour de votre réunion figure un point dont je n'ai guère besoin de souligner l'intérêt : *la lutte contre le cancer* en tant que problème de la santé publique.

Vous en connaissez tous l'ampleur, les particularités et les difficultés. Vous savez aussi que même dans l'état actuel de nos connaissances bien des questions relatives à l'origine, à la prévention et au traitement de cette terrible maladie restent malheureusement sans réponse.

Pour le moment le salut du malade dépend en grande partie du diagnostic précoce et du traitement précoce. C'est dans cette direction que les services de la santé publique, qui ne sont pas des institutions scientifiques, doivent diriger et concentrer leurs efforts. Deux conditions sont à réaliser : d'une part, la formation des médecins et de leurs auxiliaires, d'autre part l'éducation du grand public; cette deuxième question est d'ailleurs très délicate, car tout en attirant l'attention du public sur le danger immense de la maladie, il faut éviter de susciter la cancérophobie qui inquiète souvent des âmes trop sensibles.

La santé Publique, les médecins et le grand public doivent collaborer d'une manière prudente, intelligente et rationnelle pour arriver au dépistage précoce qui permet une intervention en temps utile. Au moment où nous venons de créer à notre département de la Santé publique un service d'éducation sanitaire de la population, l'exposition sur le cancer organisée par le Bureau Européen de l'OMS à l'intention du grand public, nous sera d'une utilité particulière pour préparer le terrain et faciliter notre tâche.

Nous félicitons le Bureau Européen de cette heureuse initiative et nous l'en remercions bien chaleureusement.

Nos services ont été chargés d'organiser à la Maternité de l'Etat un centre de dépistage précoce du Néo du col utérin. D'autres centres identiques seront créés ultérieurement dans les grands hôpitaux du pays. Convaincus que seules la collaboration des médecins et la compréhension du grand public pourront assurer le succès de cette initiative, nous procéderons avec toute la prudence nécessaire et le doigté requis pour nous assurer les concours indispensables.

C'est à juste titre que nous, les enfants du XX^e siècle, sommes fiers de notre civilisation qui doit son essor vertigineux aux progrès de la Science et de la Technique. La vie est devenue plus facile, plus agréable, plus intéressante. La médecine a été révolutionnée dans toutes ses branches.

Mais cette même civilisation demande sa rançon; elle nous place devant de problèmes nouveaux créés; elle donne naissance à des maladies inconnues ou du moins peu connues jusqu'à nos jours.

Pollution des eaux, pollution de l'air, influence néfaste du bruit, maladies des artères et du cœur, nervosisme général, maladies mentales, accidents, cancer, tels sont les problèmes qui préoccupent le bu-

reau européen de l'OMS, probablement davantage que la lutte contre les fléaux sociaux, tels que la peste, le choléra, la malaria, la tuberculose, qui a causé et qui cause encore tant de soucis aux dirigeants de l'OMS.

C'est cependant la dernière conquête de notre civilisation moderne, l'utilisation de l'énergie nucléaire qui donne lieu aux plus graves préoccupations. Même l'application pacifique de l'énergie nucléaire suscite des dangers de radiations qui appellent l'établissement de mesures de détection et de protection efficaces. Plus angoissante encore est l'éventualité d'un recours aux armes atomiques.

Tels que ces engins meurtriers se sont développés, leur utilisation ferait succomber d'un seul coup des millions de victimes et ruinerait en même temps les possibilités d'existence des générations futures.

C'est pourquoi il est à espérer que les chefs d'Etat responsables ne négligent aucun effort pour trouver une solution pacifique aux problèmes qui les séparent actuellement. Il y va de l'avenir de toute l'humanité dont une guerre atomique produirait la fin dernière dans un cauchemar d'apocalypse. Comme le comité européen de l'OMS réunit dans l'amitié et la coopération des représentants de l'Ouest comme de l'Est, il est bien placé pour joindre sa voix modeste aux autres appels à la sagesse des hommes d'Etat qui ont la responsabilité de sauvegarder la paix dans un régime de coexistence acceptable de part et d'autre. C'est dans cet esprit que je souhaite aux travaux de votre réunion tous les succès qu'ils méritent en raison de l'importance tant de leur objet pratique que de la portée d'une collaboration pacifique au service de l'humanité. »

Après le discours de M. Emile Colling le Directeur régional de l'OMS en Europe M. le D^r van de Calseyde, prononça encore une courte allocution.

A l'issue de la séance d'ouverture le comité régional de l'Europe reprit ses travaux et le D^r Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique du Luxembourg, fut élu par acclamation Président de la onzième session du Comité régional. Outre le Président, le bureau du Comité comprenait comme Vice-Président M. J. le Poole, Pays-Bas et M. le Professeur F. Widy-Wirsky, Pologne; comme rapporteur M. le D^r R. Geric, Yougoslavie, et comme Président des discussions techniques M. le Professeur Novirou, URSS.

La délégation luxembourgeoise comprenait, outre le D^r Léon Molitor, le D^r Duhr comme Délégué, et M. Stensel, comme délégué suppléant.

Promouvoir l'échange des informations et favoriser l'enseignement et la formation professionnelle dans le domaine sanitaire en Europe, telle a été la tâche principale du Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé au cours des dix premières années de son existence.

Son champ d'action s'est également étendu à tous les domaines de la santé publique, à commencer par la lutte contre les maladies transmissibles et englobe également la lutte contre les nouveaux fléaux de l'Europe moderne : maladies cardio-vasculaires, cancer, accidents.

Le D^r Paul van de Calseyde, directeur régional de l'OMS, a présenté au cours des travaux de la session de Luxembourg un rapport intitulé : « Santé de l'Europe : Dix ans de progrès. » Ce rapport décrit les transformations dans les priorités accordées aux problèmes de santé de l'Europe. Au lendemain de la guerre, il s'agissait de lutter contre les maladies transmissibles, et de réorganiser les services sanitaires. Aujourd'hui, d'autres problèmes ont surgi : les accidents, le vieillissement de la population, la prépondérance des maladies cardiovasculaires et du cancer parmi les causes de décès, le manque d'infirmières. C'est à ces problèmes que l'OMS se consacre en Europe, et le plan de travail adopté par le Comité maintient ces priorités et ces directives, et y ajoute l'étude de maladies chroniques telles que le rhumatisme.

« Le cancer en tant que problème de santé publique » est le thème que le Comité régional a choisi pour les discussions techniques qu'il doit tenir en marge de ses séances ordinaires. Des rapports fournis par les différents pays d'Europe indiquent comment ce problème y est traité, et il y aura une exposition du matériel employé pour faire l'éducation sanitaire du public pour la lutte contre le cancer.

Le D^r Fernand Schwachtgen, directeur du Laboratoire Pratique de Bactériologie du Luxembourg, assistait comme représentant du Grand-Duché à cette conférence sur la lutte contre le cancer.

Le Comité régional a également tenu des discussions techniques sur le cancer en tant que problème de santé publique. Le thème de ces discussions l'an prochain lors de la 12^e session qui se tiendra à Varsovie sera : « La spécialisation et la formation post-universitaire des médecins en relation avec les besoins de la santé publique. » Le Comité a d'autre part accepté l'invitation du Gouvernement suédois de siéger en 1963 à Stockholm. Lors de cette session, les discussions techniques porteront sur les services de réanimation et de traitement des accidents.

Ajoutons ici qu'en marge des travaux du Comité une réception fut offerte en l'honneur des délégués étrangers par le Gouvernement luxembourgeois. Les délégués furent également reçus au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Des réceptions furent en outre offertes par le Directeur régional de l'OMS et par le D^r Léon Molitor. Les délégués firent aussi une excursion à travers le pays et visitèrent notamment la région viticole ainsi qu'une cave coopérative.

Le Congrès de la Fédération Internationale de Laiterie

La Fédération Internationale de Laiterie a tenu à Luxembourg ses 46^e assises annuelles du 18 au 23 septembre 1961. Ces assises étaient organisées par le Comité National de la Fédération Internationale de Laiterie du Grand-Duché dont M. J.-P. Buchler, Ministre Plénipotentiaire, est le Président, et dont M. Aloyse Schœben, Directeur des Affaires Laitières, est le Secrétaire.

Environ 240 délégués des 24 pays suivants ont pris part au congrès de Luxembourg : l'Autriche, l'Allemagne fédérale, l'Australie, l'Angleterre, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, le Danemark, l'Espagne, la Tchécoslovaquie, la Finlande, la France, la Hollande, l'Inde, l'Irlande, l'Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Suède, la Suisse et l'URSS.

Les Etats-Unis d'Amérique, l'Argentine, le Brésil, le Portugal et l'île de Malte y avaient envoyé des observateurs. De nombreuses organisations internationales étaient également représentées à Luxembourg par des observateurs, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, l'Organisation Mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, le Bureau International Permanent de Chimie Analytique pour les matières destinées à l'alimentation de l'homme et des animaux, la Commission Internationale des Industries Agricoles, le Conseil de l'Europe, la Communauté Economique Européenne, l'Institut International du Froid, l'Office International des Epizooties, l'Organisation Européenne de Coopération Economiques, l'Agence Européenne de Productivité, l'Association Internationale de la Distribution des Produits Alimentaires, la Chambre de Commerce Internationale, la Confédération Européenne de l'Agriculture, le Comité Européen de Contrôle Laitier-Beurrer, la Commission Internationale du Génie Rural, la Confédération Internationale des Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture, la Fédération des Associations Internationales établies en Belgique, la Fédération Européenne de Zootechnie, la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles, l'Organisation Internationale de Normalisation et l'Union des Associations Internationales.

Les travaux de ce congrès se sont déroulés sous la présidence de M. le Professeur A. M. Guerault, Président du Comité exécutif de la Fédération Internationale de Laiterie.

Le jour d'ouverture du congrès une exposition de matériel de propagande en faveur du lait et des produits laitiers fut inaugurée au Cercle municipal de Luxembourg en présence de M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, M. J.-P. Buchler, Ministre plénipotentiaire, M. Camille Hansen, Directeur de l'Administration des Services Agricoles et de M. Aloyse Schœben. Le Président du Comité exécutif de la Fédération Internationale de Laiterie ainsi que plusieurs autres personnalités étrangères assistèrent à l'inauguration de cette exposition à laquelle participaient 14 pays, dont le Luxembourg.

Quant aux travaux des assises de Luxembourg ils furent répartis entre les différentes commissions d'études, notamment : les commissions des analyses chimiques, d'économie laitière, de technique laitière industrielle, des analyses microbiologiques, des fromages, des laits en poudre et concentrés, de la production du lait, des problèmes d'enseignement, et la commission de la laiterie dans les pays chauds.

La Fédération Internationale de Laiterie a terminé ses travaux le 23 septembre.

La Commission pour les problèmes de l'Enseignement dans les domaines des laiteries, dont la création avait été projetée à Vienne, lors de la dernière réunion qui s'est tenue en 1960, a été définitivement constituée. La présidence de cette nouvelle section de spécialistes a été confiée au professeur Oveyrero (Espagne) et le secrétariat à un membre français de la F.I.L. Par ailleurs le professeur soviétique Surcov a été nommé vice-président de cette nouvelle section. Au cours des travaux, les délégués ont pris connaissance d'un rapport sur les journées d'études qui se sont déroulées au début du mois de septembre 1961 en Suède. Les enseignements importants de ces journées d'études ne manqueront pas de rendre d'éminents services au monde des laitiers. Un compte rendu complet de ces journées fructueuses sera d'ailleurs publié par la F.I.L. et communiqué à tous ses membres. A l'issue de ses travaux, la F.I.L. a adopté un nouveau projet des normes d'analyses de produits laitiers ainsi qu'un certain nombre de rapports présentés par les commissions qui ont siégé à Luxembourg. C'est au cours des 47^{es} assises annuelles qui se tiendront à Copenhague au mois de septembre 1962, que seront fixés les lieux et dates des 48^{es} assises annuelles de 1963 et du 17^e Congrès International de Laiterie en 1966.

Notons ici qu'en marge des travaux de ce congrès les délégués étrangers ont visité les principaux centres touristiques du pays, les laiteries de Ingeldorf et de Luxembourg ainsi que l'industrie sidérurgique.

Le Congrès de la Confédération Internationale de la Boucherie-Charcuterie

Du 25 au 27 septembre 1961 a eu lieu à Luxembourg le Congrès de la Fédération Internationale de la Boucherie-Charcuterie organisé par la Fédération Nationale des Patrons-Bouchers et Charcutiers du Grand-Duché.

Cet organisme, qui fut créé il y a quinze ans, groupe en son sein quatorze fédérations nationales de treize pays, à savoir : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Norvège, la Suède, la Suisse, la Turquie et le Luxembourg.

Le thème du Congrès était : « Le métier de boucher, trait d'union important entre le producteur et le consommateur. »

Les travaux du congrès furent clôturés par une séance solennelle qui se déroula en présence de nombreuses personnalités, notamment : M. Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. J.-P. Buchler, Ministre plénipotentiaire, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Armand Simon, Chef de Cabinet de M. Paul Elvinger, M. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, etc.

L'allocution d'ouverture fut prononcée par M. Auguste Schulz, Président de la Confédération Internationale de la Boucherie-Charcuterie.

M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, prononça ensuite un discours sur le sujet suivant : « Quelques réflexions sur la valeur économique du métier de boucher-charcutier. » Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. le Ministre Paul Elvinger :

« Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Avant de vous exposer quelques réflexions sur la valeur économique de l'activité du boucher-charcutier, j'ai à cœur de m'acquitter d'une obligation agréable, ensuite de vous présenter quelques brèves considérations d'ordre général.

En ma qualité de Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, — je tiens à exprimer ma profonde satisfaction de voir le Congrès international de la boucherie-charcuterie tenir ses assises dans la capitale du Grand-Duché.

C'est donc avec un vif plaisir que je salue au nom du Gouvernement luxembourgeois les représentants d'une confédération internationale, groupant les professionnels de 14 pays différents, et que je leur souhaite une pleine réussite de leurs travaux.

Comme la présidence et le secrétariat de votre Confédération ont été assurés pour les exercices 1960 et 1961 par des Luxembourgeois, je me plais à constater que la participation massive au présent congrès n'est peut-être pas étrangère à la sympathie qu'inspirent mes deux compatriotes, ni à la compétence et à l'efficacité avec lesquelles ils se sont acquittés de leur tâche.

Lors de la 14^e assemblée générale de la Confédération internationale de la boucherie-charcuterie, j'avais déjà exprimé dans mon allocution une inquiétude d'incompétence ministérielle. Force m'est donc de faire valoir l'ancienne justification et d'invoquer encore l'interdépendance des secteurs économiques qui demande que les problèmes agricoles soient traités dans le cadre d'une politique d'ensemble.

Cette justification est toujours actuelle, — ceci d'autant plus que le point capital de votre ordre du jour prévoit l'étude du rôle du boucher-charcutier en tant qu'intermédiaire entre le producteur et le consommateur, de sorte que la fonction commerciale de votre profession se trouve plus particulièrement soulignée.

Vous me permettez une autre considération générale en guise d'introduction.

La fonction propre tant des groupements nationaux que des groupements internationaux est bien mise en évidence dans un congrès tel que le vôtre.

Je fais abstraction en l'occurrence du rôle plutôt pénible que peut jouer un „pressure group” et de l'intensification des liens professionnels qui se tissent dans un parcours d'intégration.

Votre confédération s'est révélée comme un organisme efficace de liaison, — de contact — d'étude — et de consultation.

Le travail des organisations professionnelles compétentes est indispensables à l'heure actuelle.

Comme dans la plupart des branches d'activités, la défense des intérêts généraux de la profession dans ses rapports avec les autres groupements professionnels, avec le public et les autorités, n'est assurée efficacement que d'une façon collective et collégiale.

Les nombreux autres problèmes qui se posent dans le domaine de la formation professionnelle, dans le domaine de la sécurité sociale et dans celui de la rationalisation des entreprises, réclament l'intervention d'organismes actifs et bien outillés.

La mission d'une confédération d'envergure internationale sort forcément du cadre de l'échange de vues et du contact multilatéral.

Un secteur non représenté est voué à l'immobilisme et l'inefficacité. Le rôle de représentation fonctionnelle et d'étude objective que revendiquent votre organisme et ses différentes institutions est dès lors d'une importance primordiale dans la vie économique moderne.

Activités complexes entre toutes, les professions de boucher et de charcutier sont pleines de risques et d'aléas. Il ne s'agit pas de vendre des marchandises apprêtées, tel le lait ou le beurre ou les cigarettes, mais il s'agit de préparer d'abord soigneusement pour la vente une véritable matière première, la bête abattue, achetée à un prix unitaire donné, et de vendre ensuite toute la gamme des produits obtenus, à des prix fluctuant considérablement autour du prix unitaire, vers le haut et vers le bas.

Cette matière première est fournie par toutes sortes d'animaux de races bovine, porcine et ovine, voire chevaline. Pour chaque espèce la diversité se ramifie selon la catégorie, la qualité, même selon la région et le climat.

Bien connaître la manière d'amener la viande à la maturité voulue et la façon de partager les quartiers pour en tirer le maximum de recettes — compte tenu des exigences essentiellement variables et changeantes de chaque clientèle —, être à même d'adapter la part des viandes travaillées à la part de la viande vendue nature — compte tenu encore des dispositions de la clientèle particulière, savoir situer les prix des différents morceaux et des produits travaillés, être capable de trouver des débouchés pour les sous-produits, les peaux et les graisses excédentaires, voilà ce qui fait l'art difficile du parfait boucher-charcutier.

Sur le chemin qui mène à cet art, beaucoup de soucis et d'efforts, de déboires et de mécomptes sont le prix que chacun doit payer pour réussir et se maintenir. Chaque négligence coûte cher. Se fier au hasard ou à la chance, c'est faire fausse route. La nature ne produira jamais la bête idéale faite exclusivement de la première qualité. Il faudra toujours se contenter de 2 quartiers de derrière et chercher à tirer le meilleur parti possible des deux inévitables quartiers de devant.

Cette brève analyse fait déjà ressortir clairement la fonction économique du boucher-charcutier. Elle est à n'en pas douter d'ordre artisanal et commercial.

Le mot anglais „meat trader" l'indique d'ailleurs sans équivoque.

Le savoir-faire du maître dans son métier l'associe à un rôle commercial important. L'acquisition de connaissances dans le domaine de l'organisation commerciale et de la distribution d'une marchandise si particulière est indispensable.

Il serait d'ailleurs illogique de dissocier deux activités complémentaires, sinon indivisibles.

Le compartimentage excessif et artificiel est décidément passé de mode; l'évolution économique et les expériences d'intégration nous l'enseignent très positivement.

C'est là une première conclusion que je voudrais retenir en partant de l'analyse de l'activité professionnelle proprement dite du boucher-charcutier.

Une des formes de collaboration les plus efficaces réside évidemment dans l'organisation de la vente en commun des sous-produits, c'est-à-dire des peaux, des boyaux, des os, etc., ainsi que dans l'utilisation en commun des graisses invendables et des viandes impropres à la consommation humaine.

A cet égard, les mérites des promoteurs de l'idée de coopération sont inestimables. C'est en grande partie grâce aux moyens mis en œuvre en ce domaine que la possibilité existe d'utiliser au mieux toutes les parties de la bête et de réaliser, dans le cadre des prix concédés aux producteurs, des prix de la viande acceptables du point de vue de l'intérêt des consommateurs et de l'économie en général.

C'est une deuxième conclusion à retenir. Le perfectionnement constant des méthodes de travail et de vente ne doit pas servir exclusivement à augmenter les gains réalisés. Il importe également que les bouchers-charcutiers remplissent de mieux en mieux leur rôle d'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs. A cet égard, la vie économique moderne a des exigences implacables. Les formes traditionnelles de l'activité de la boucherie et de la charcuterie sont en jeu et ne pourront se maintenir sur une large échelle, que si toute la branche artisanale fait des efforts intenses en vue d'abaisser les prix de revient et de collaborer étroitement avec les producteurs.

Il n'y a pas très longtemps qu'on trouvait encore réunies assez souvent en une main les opérations commerciales et industrielles et artisanales que comporte la phase intermédiaire entre les producteurs du bétail et les consommateurs de la viande et des sous-produits. Par la suite, elles ont fait l'objet, au cours d'une évolution que rien n'a pu arrêter, de spécialisation de plus en plus prononcées. Puis, la tendance à la spécialisation s'est doublée d'une tendance à la concentration et l'on a assisté à l'apparition de grands établissements privés et de coopératives importantes qui achètent et abattent le bétail, exploitent des usines de produits alimentaires, vendent de la viande fraîche par l'intermédiaire de leurs propres boutiques et s'occupent d'importantes opérations avec l'étranger.

Sous l'impulsion des développements progressifs du marché commun, les structures actuelles dans tout ce secteur subiront à nouveau toutes sortes d'in-

fluences risquant de provoquer des transformations dont les effets ne seront pas toujours ressentis sans douleur.

Lequel — parmi nos pays — pourra se soustraire complètement à une telle évolution ? Cette évolution sera stimulée par la politique agricole, des pays du Marché commun, bien qu'il existe encore de sérieuses divergences de vues sur l'application du plan MANSHOLT.

Il ne m'incombe pas de le discuter ici en détail.

Rappelons cependant les lignes de conduite générales du plan qui ont été présentées sous forme de triptyque :

1) un marché unifié sera constitué dans un délai déterminé pour les grands produits de base, tels que le blé, le lait, le sucre, la viande et la volaille.

Cette période devra être mise à profit pour rapprocher les prix nationaux, destinés à aboutir finalement à un prix unique européen.

2) Un fonds d'amélioration des structures rurales sera constitué, appelé à augmenter la productivité des entreprises agricoles (politiques des structures).

3) Un système de taxes de compensation, grâce à un mécanisme de prélèvements, consolidera et développera le commerce avec les pays tiers (politique commerciale).

Ce sont là des problèmes qui ont fait l'objet d'après discussions et qui ne rencontrent guère un front uni des professionnels intéressés de la petite Europe; leur solution n'est certainement pas facilitée en présence des intérêts extra-européens des pays du G.A.T.T.

Le Luxembourg sera à son tour confronté inéluctablement avec ces problèmes, malgré son protocole additionnel de protection dont il ne pourra pas profiter indéfiniment.

Les quelques considérations que je viens de formuler en vue de la coopération, de la rationalisation et de la vente en commun s'appliquent à fortiori au secteur viande du Grand-Duché. Les données changeront encore et l'évolution se précipitera davantage, à partir du moment où sera réalisé l'accès au Marché Commun, d'un pays agricole comme le Danemark ou d'un pays industriel comme le Royaume Uni, pays de „préférences" et d'un système de prix particulier.

L'exploitant anglais, en présence de la concurrence du Commonwealth, écoule ses marchandises sur le marché à des prix légèrement supérieurs aux prix mondiaux. Le Gouvernement verse aux producteurs anglais une subvention assez substantielle pour compenser la différence entre le prix du marché et le prix garanti.

C'est ce qui a amené le journaliste économique Pierre Drouin à affirmer, que le mécanisme des prix garantis est supporté dans les pays de la CEE par le consommateur, tandis qu'au Royaume Uni c'est généralement le contribuable qui en fait les frais.

La volonté de s'adapter aux exigences nouvelles de marché et une attention vigilante sont dès lors de mise plus que jamais.

Retenons ces impératifs comme troisième conclusion.

L'avenir présente ainsi une série d'inconnues et le rôle que les Gouvernements auront à jouer sera sûrement ingrat. L'obligation qui incombe aux Ministres compétents de veiller à l'intérêt général des populations et de l'économie dans son ensemble implique la nécessité de concilier des points de vue, qui hélas, seront rarement convergents.

A la plus brève échéance, les problèmes qui se posent n'en demeurent pas moins brûlants. La place que la viande occupe dans l'alimentation des populations est dominante. Il en résulte le besoin absolu d'une discipline sévère dans l'observation des prix à la consommation. Il s'y ajoute les difficultés innombrables découlant du processus d'intégration dans lequel l'Europe est engagée irréversiblement.

Mais quelle que soit la gravité des autres problèmes à étudier par ce congrès international qui ouvre ses assises, je ne puis que recommander aux participants de consacrer leur plus vive attention à l'examen des problèmes de prix et des relations entre consommateurs et producteurs. Plus que jamais, le consommateur sera le maître du marché, plus que jamais c'est lui qui décidera en fin de compte.

Voilà un aspect essentiel.

Je sais que vous ne l'ignorez pas et que vous en tiendrez compte.

Mais je constate que j'anticipe déjà sur les délibérations de votre congrès. Peut-être que l'une ou l'autre de mes suggestions sera de quelque utilité au cours des travaux intéressants qui s'ouvrent. Je forme les vœux les plus sincères pour la réussite de vos débats et je serai heureux d'apprendre que le Congrès de Luxembourg de la Fédération Internationale de la Boucherie-Charcuterie aura été un succès à tous les points de vue pour votre confédération, pour notre ville et notre pays."

Des allocutions furent également prononcées par M. Pierre Minon, Président du Comité des Organisations de bouchers de la Communauté Economique Européenne sur : « La boucherie-charcuterie européenne devant le marché commun »; par M. Norbert Schröder, gérant principal de la Fédération des bouchers de la République Fédérale d'Allemagne, sur : « La profession de boucher comme important lien entre l'agriculture et le consommateur »; par M. Joseph Bervard, Président de la Chambre des Métiers du Grand-Duché, sur : « Les petites et moyennes entreprises, garants de la liberté du consommateur et du citoyen. »

Après que les congressistes eurent adopté un certain nombre de résolutions portant en particulier sur la nécessité, pour leur organisation professionnelle, de collaborer activement à l'élaboration d'un concept de marché commun dans le domaine du bétail, et d'étudier le problème de la modernisation et de la rationalisation du marché de la viande en gros et en détail, M. Henry Ekenger (Suède) a été nommé Président de la Confédération Internationale de la Boucherie-Charcuterie.

L'Aménagement et l'exploitation du port fluvial de Mertert-sur-Moselle

A la suite de la canalisation de la Moselle décidée par la convention germano-franco-luxembourgeoise et le protocole franco-luxembourgeois signés à Luxembourg le 27 octobre 1956 et approuvés par la loi du 29 décembre 1956, le Luxembourg devra aménager un port fluvial sur la Moselle.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi concernant ce port fluvial il est indiqué que le futur port mosellan sera construit en deux étapes, à savoir : d'abord la construction d'un port de transbordement par la réalisation d'une darse à établir sur le territoire de la commune de Mertert pour un transbordement de 1 à 2 millions de tonnes, ensuite l'agrandissement du port de transbordement avec construction d'un port pour petites constructions navales, pouvant en même temps jouer le rôle de port de secours ou de réserve. Ce port qui n'aura qu'un seul bassin sera construit sur le territoire de la commune de Grevenmacher.

La superficie totale à occuper par les installations portuaires sera d'environ 48 ha ce qui permettra d'atteindre un transbordement annuel de 4,5 millions de tonnes.

La longueur totale des rives sera de 4.360 m à savoir :

port de transbordement	1.600 m
agrandissement	1.200 m
port de secours	1.560 m
total	4.360 m

Le port sera construit entre les agglomérations de Mertert et de Grevenmacher entre les points kilométriques fluviaux 208 et 211 (origine du kilométrage à Coblenze).

Le coût total est estimé à 535 millions de francs et se répartit comme suit :

première étape : aménagements portuaires	310 millions
deuxième étape : agrandissement des aménagements portuaires de la première étape, et réalisation du port de secours	225 millions
dépenses totales	535 millions

L'Etat lui-même n'assumera ni la construction, ni l'exploitation du port. En vue de leur garantir un caractère industriel et commercial, elles se feront par une société anonyme ordinaire, dans laquelle participeront pendant la période de construction le secteur public et le secteur privé à parts égales.

Le capital de cette société sera réduit, la mobilisation des fonds nécessaires se faisant essentiellement par la voie de l'emprunt sous la garantie de l'Etat.

Le service financier des emprunts contractés sera assuré par la cession à la société du port des annuités dues à l'Etat par les C.F.L. en contrepartie de la cession des vingt locomotives et par des subventions provenant des budgets annuels de l'Etat. En contrepartie de ces prestations l'Etat deviendra propriétaire du port.

A cet effet, les terrains du port seront acquis par l'Etat et resteront sa propriété. L'infrastructure deviendra donc propriété de l'Etat au fur et à mesure de sa réalisation. L'Etat en assumera l'entretien à moins que cette charge ne soit imposée aux sous-concessionnaires ou locataires.

Les frais d'exploitation seront de ce chef réduits aux seuls frais d'administration. En appliquant le régime de la concession (Heilbronner System), ces frais seront réduits au minimum.

En vertu de l'article 99 de la Constitution, le gouvernement doit être autorisé par une loi à participer à la réalisation de cet important projet.

Le texte du projet de loi prévoit que le Gouvernement serait autorisé à participer pour un montant de cinq millions de francs dans une société anonyme ayant pour objet

a) d'aménager un port fluvial sur la Moselle avec dépendances et raccordements aux réseaux routier et ferroviaire conformément aux plans à arrêter par le Ministre des Travaux Publics et le Ministre des Transports,

b) d'exploiter ce port suivant les méthodes industrielles et commerciales.

Les terrains nécessaires seront fournis par l'Etat et resteront sa propriété.

En vertu du traité de limites entre les Pays-Bas et la Prusse du 26 juin 1816 le consentement du Gouvernement allemand doit être obtenu avant le commencement de travaux.

L'article 2 concède l'exploitation du port à la société pour une durée de 99 ans.

L'article 3 déclare d'utilité publique les travaux à entreprendre, ce qui a pour conséquence de soustraire au contrôle juridictionnel l'objet sur lequel porte la déclaration d'utilité publique. Celle-ci étant dès lors acquise, il y a cependant lieu de suivre, pour le surplus, la procédure instituée par la loi du 17 décembre 1859.

Comme l'Etat participe substantiellement dans la société, les travaux étant déclarés d'utilité publique, l'autorisation prévue par l'arrêté royal grand-ducal du 17 juin 1872 concernant le régime de certains établissements réputés dangereux, insalubres ou incommodes ne sera pas requise dans ce cas. Pour éviter toute équivoque une stipulation dans ce sens a été insérée dans l'article 3.

Les articles 4 et 5 concernent le financement du projet.

L'article 6 exonère la société du paiement de certains impôts directs et indirects ainsi que du paiement de certains droits et taxes.

L'article 7 impose à la société l'observation de l'arrêté grand-ducal du 29 décembre 1956 fixant les clauses et conditions générales d'adjudication des travaux et fournitures pour la réalisation desquels il est fait appel à des fonds ou à des crédits publics et la supervision des travaux de construction par l'administration des Ponts et Chaussées.

Le Salon 1961 du Cercle Artistique

Le 30 septembre 1961 a eu lieu au Musée de l'Etat à Luxembourg le vernissage du Salon du « Cercle Artistique 1961 », placé sous le haut patronage de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Parmi les nombreuses personnalités présentes on remarquait plusieurs représentants du Corps diplomatique, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, les représentants de M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale et de M. Pierre Grégoire, Ministre des Beaux-Arts, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, plusieurs Directeurs des établissements d'enseignement secondaire, le Commissaire de district, les autorités municipales, diverses autres personnalités de la vie culturelle et artistique et les membres du comité du « Cercle Artistique », avec leur Président d'honneur M. Alphonse Weicker.

Après une courte allocution du Président du « Cercle Artistique » M. Victor Engels, les personnalités visitèrent le Salon 1961, où étaient exposées les œuvres de nombreux artistes luxembourgeois, qui ont concouru à la réalisation du Salon 1961:

Beckius Triny; Bertemes Roger; Breithoff Michel; Calteux Jean-Pierre; Dahlem Will; Deville Adolphe; Dillenburg Henri; Frégnac Solange; Heyart Ben; Hulten Emile; Jungblut Josy; Junius Jean-Pierre; Kessler Will; Kirscht Emile; Kœmptgen Roger; Kohl Charles; Kolbach Marie-Thérèse; Kreintz Marie-Lou; Kuborn Valérie; Leurs Many; Medinger Ferd; Meer Hélène; Mœs Robert; Mosar Jean-Jacques; Muller Paul; Nadler Irène; Nies Alphonse; Poes Hary; Profant Wenceslas; Reichling Paul; Scheifer Jean-Paul; Steinmetzer Alfred; Steffen Roger; Stoffel Michel; Solofrizzo Vanna; Thilmann Jemp; Theisen Lou; Zanter Jean.

Conseil de Gouvernement

Réunions du Conseil de Gouvernement durant les mois d'août et de septembre

Réunion du 18 août 1961

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni le 18 août 1961 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de cette réunion, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères sur la situation internationale. Ensuite, il a délibéré sur des problèmes de protection nationale et a approuvé un projet d'accord avec la Belgique concernant le contrôle à la frontière commune.

*

Réunions durant le mois de septembre 1961.

Durant le mois de septembre 1961, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Une réunion eut lieu le 31 août et fut continuée le 1^{er} septembre 1961. Au cours de cette réunion, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur les principes généraux et sur certaines modalités de la prochaine revision générale des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que de la réforme administrative. Ensuite, le Conseil de Gouvernement a entamé l'examen des propositions budgétaires pour 1962.

Lors de la réunion du 8 septembre 1961, le Conseil de Gouvernement a évoqué certains aspects de l'approvisionnement en pommes de terre. Il a également délibéré sur un problème concernant la Chambre des Métiers et il a continué ensuite l'examen des propositions budgétaires pour 1962.

Au cours de sa réunion du 12 septembre 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur les travaux parlementaires et le programme législatif à réaliser à court terme.

Nouvelles de la Cour

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 8 septembre 1961 annonce que S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier assistera, le 9 septembre 1961, à Diekirch à l'inauguration du Monument Paul Eyschen.

*

Le 13 septembre 1961, LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu les Délégués qui ont assisté à la réunion annuelle du Comité Régional pour l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé.

*

Le 14 septembre 1961, LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu un groupe d'Invalides de Guerre belges, français, néerlandais et luxembourgeois.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 15 septembre 1961 annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront, le 17 septembre 1961, à Clervaux à la fête de clôture du Congrès National des Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché.

*

Le 20 septembre 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Khosrow Hedayat, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de l'Iran.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Mamoudou Touré, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Islamique de Mauritanie.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Geoffroy William Aldington, C.M.G., O.B.E., qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Sa Majesté Britannique.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 20 septembre 1961 annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront à la soirée de gala que les « Amitiés Françaises » organiseront, le 21 septembre 1961, au Cinéma Cité.

*

Le 21 septembre 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Pavel Ivanovitch Guérassimov, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 22 septembre 1961 annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront à la rencontre internationale de ski nautique qui aura lieu à Ehnen, le 24 septembre 1961.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 27 septembre 1961 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S.A.R. Monseigneur le Prince, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 27 septembre 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur James W. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, qui Lui a présenté Monsieur D. Chadwick Braggiotti, Conseiller.

Nouvelles diverses

Dès que fut connue à Luxembourg la nouvelle de la tentative d'attentat contre la personne du Président de la République française, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a immédiatement envoyé un télégramme au Général de Gaulle dans lequel Elle a exprimé Sa sympathie et Ses vœux au Chef de l'Etat français.

De son côté M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, envoya également un télégramme au général de Gaulle.

*

A l'occasion du décès de Son Eminence le Cardinal Domenico Tardini, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, Cité du Vatican, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat,

Président du Gouvernement, a envoyé le télégramme suivant à Sa Sainteté le Pape Jean XXIII :

Sa Sainteté Jean XXIII
Cité du Vatican
ROME

Vivement ému par la douloureuse nouvelle du décès de Son Eminence le Cardinal Domenico Tardini je prie Votre Sainteté d'agréer l'expression des condoléances très sincères du Gouvernement luxembourgeois et de sa vive sympathie.

Pierre Werner
Président du Gouvernement

Voici le texte du télégramme de réponse du Vatican :

Città del Vaticano

Sa Sainteté très touchée déférent message occasion décès Cardinal Tardini remercie vivement Votre Excellence et Gouvernement luxembourgeois part prise deuil Saint Siège

Dellacqua
Substitut

*

Une mission sud-coréenne de bonne volonté arriva le 1^{er} août à Luxembourg pour un séjour de deux jours.

Dès leur arrivée les membres de la mission sud-coréenne furent reçus au Ministère des Affaires Etrangères par M. Robert Schaffner, Ministre des Transports, en remplacement de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Les entretiens ont porté notamment sur l'ouverture de relations diplomatiques entre la Corée du Sud et le Luxembourg et de développement des relations commerciales, industrielles, culturelles et artistiques entre les deux pays. Par ailleurs, les délégués coréens ont exprimé le désir d'honorer la mémoire des militaires luxembourgeois tombés en Corée pour la défense de la liberté et de la paix contre l'agression communiste durant la guerre du 25 juin 1950 au 27 juillet 1953 en leur décernant à titre posthume la plus haute distinction coréenne : la croix de guerre avec étoile d'or, accompagnée d'un document rendant hommage à leur sacrifice et portant la signature du Président Po Sun Yoon.

Un dîner fut également offert en l'honneur de la mission sud-coréenne par le Ministre des Affaires Etrangères a. i.

La mission sud-coréenne, qui est dirigée par M. Kim Yon Shik, ambassadeur en Grande-Bretagne, comprend le lieutenant Colonel Kim Dong Hwan et le D^r Chung il Yung, tous deux de Séoul, ainsi que M. Song Kwang Jung, premier secrétaire à l'ambassade de la Corée du Sud à Londres et un journaliste coréen.

Elle a déjà visité successivement la Grèce, Israël, la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Angleterre, la Suisse et la Hollande.

La mission sud-coréenne quitta Luxembourg le 2 août à destination de Bonn.

*

Les 15 août 1961, fête de l'Assomption, Son Excellence Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, a célébré une messe pontificale à Ostende. A l'issue de ce service religieux un cortège se rendit jusqu'à la digue où Mgr l'Evêque de Luxembourg procéda à la bénédiction solennelle de la mer.

Ajoutons ici que la veille Mgr l'Evêque de Luxembourg avait été reçu à l'Hôtel de Ville d'Ostende par le Collège des Bourmestre et Echevins.

Au cours de cette réception, organisée à l'occasion de la promotion de Mgr Léon Lommel au grade de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne, Monsieur

J. Piers, Bourmestre d'Ostende, remit à Mgr l'Evêque Léon Lommel la Plaque d'Honneur de la Ville d'Ostende en reconnaissance de l'aide qu'il porte depuis des années à la paroisse de Mariakerke-Ostende où est situé le Home Sainte-Suzanne de la Caritas luxembourgeoise.

*

Le 5 septembre les six Ministres des Finances de la Communauté Economique Européenne s'étaient réunis à Bad-Godesberg. Le Luxembourg y était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances.

Les Ministres des Finances étaient accompagnés des Présidents des Banques d'émission. La Communauté Economique Européenne était représentée par M. Robert Marjolin, Vice-Président, et M. Hans von der Groeben, Membre de la Commission de la C.E.E.

A l'ordre du jour de cette réunion figurait l'étude du plan de M. Per Jacobsson, Directeur du Fonds Monétaire International. Ce plan a été soumis également à la session annuelle du Fonds Monétaire International qui a eu lieu à Vienne du 18 au 22 septembre, et à laquelle avait également pris part M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances.

*

Le Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois, signé à Luxembourg le 11 juillet 1959 et approuvé par la loi du 19 juin 1961, a été ratifié et les instruments de ratification ont été échangés à Bonn le 29 août 1961. Conformément à l'article 25, alinéa 2, le traité est entré en vigueur le 29 septembre 1961.

L'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et les Gouvernements des Länder Rheinland-Pfalz et Saarland concernant le financement de la reconstruction et de l'entretien des ponts frontaliers a pris effet à la même date en vertu de son article 5.

*

Sous la présidence de Monsieur Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, une réunion des Chefs des Missions diplomatiques luxembourgeoises, des Représentants permanents du Luxembourg auprès de l'OTAN, de l'OECE, des Communautés européennes, des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, ainsi que des Chefs de section du Ministère des Affaires Etrangères a eu lieu les 8 et 9 septembre 1961 à Luxembourg. La Conférence a procédé à un large tour d'horizon de la situation internationale et a entendu les rapports des Chefs de mission sur la situation des pays dans lesquels ils sont accrédités et sur les activités des organisations internationales auprès desquelles ils représentent le Luxembourg.

Ensuite la Conférence a entendu des rapports, suivis de discussions générales, sur l'évolution de la coopération européenne, sur le problème du siège des Communautés, sur l'aide aux pays en voie de développement ainsi que sur la situation militaire luxem-

bourgeoise. La Conférence a enfin discuté de diverses négociations en cours et de problèmes d'administration interne.

*

Entretiens au Ministère des Affaires Etrangères.

Les 11 et 13 septembre 1961, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu au Ministère des Affaires Etrangères une délégation irlandaise et une délégation norvégienne.

Les entretiens ont porté sur les rapports futurs de l'Irlande et de la Norvège avec la Communauté Economique Européenne.

La délégation irlandaise était composée de M. Whittaker, Directeur général au Ministère des Finances, et M. Cremin, Directeur général au Ministère des Affaires Etrangères. La délégation norvégienne était dirigée par M. Skaug, Ministre du Commerce Extérieur et de la Navigation Aérienne. M. Skaug était accompagné de M. Jørgensen, Ambassadeur de Norvège à Bruxelles, de M. Solberg, Secrétaire d'Ambassade, et de M. Løken, Chef de division.

*

Dans le cadre des entretiens que la Commission a entamés avec les Gouvernements des Etats membres et des Etats d'outre-mer associés, en vue du renouvellement de la Convention d'association qui doit intervenir le 1^{er} janvier 1963, MM. Rob. Lemaigen et Lambert Schaus ont rencontré à Luxembourg, le 12 septembre 1961, les membres du Gouvernement luxembourgeois intéressés par ces problèmes.

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, et Président du Gouvernement, a reçu les membres de la Commission Economique Européenne en présence de MM. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires étrangères, Paul Elvinger, Ministre des Affaires économiques, et Albert Borschette, Représentant permanent auprès des Communautés européennes.

Cette réunion a été suivie d'un échange de vues sur les questions que pose le renouvellement de l'association de la Communauté Economique Européenne avec les Etats d'outre-mer auquel ont participé les fonctionnaires compétents de la Commission ainsi que les représentants des ministères luxembourgeois intéressés.

La visite a été clôturée par un déjeuner offert par le Ministre des Affaires étrangères, M. Eugène Schaus.

*

Mademoiselle Maria Witteveen et Monsieur Pierre Wurth, Représentants Permanents des Pays-Bas et du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, viennent de déposer entre les mains du Secrétaire Général les instruments de ratification de l'Accord européen relatif à l'échange de substances thérapeutiques d'origine humaine. Cet accord permet la livraison en franchise de douane du sang humain et de ses dérivés à tout pays membres qui en a un besoin urgent. Il fixe les spécifications uniformes relatives aux sub-

stances thérapeutiques, les règles d'étiquetage, d'emballage et d'expédition. Il est maintenant en vigueur dans neuf pays (Belgique, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède).

*

Le 30 septembre un groupe de jeunes diplomates des pays du Benelux a été reçu au Ministère des Affaires Etrangères par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères a. i.

Cette réception a eu lieu dans le cadre d'un voyage d'information organisé par les Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois pour les jeunes diplomates afin de permettre à ceux-ci, avant de partir en poste à l'étranger, d'acquérir une notion précise de l'infrastructure économique des trois pays de Benelux.

Au cours de leur séjour à Luxembourg le groupe des diplomates, accompagné de M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, a visité diverses installations industrielles du pays, notamment la Faïencerie de Seffontaines ainsi que l'usine de HADIR à Differdange.

Un déjeuner a également été offert en l'honneur des jeunes diplomates par le Gouvernement luxembourgeois.

*

Le 29 août 1961 a eu lieu à Luxembourg la session d'août du Conseil de l'Union économique belgo-néerlando-luxembourgeoise, sous la présidence de M. J.-P. Buchler, Ministre Plénipotentiaire, Chef de la délégation luxembourgeoise au sein du Conseil.

La réunion de Luxembourg a été destinée à préparer la prochaine réunion du Comité de Ministres prévue pour le 25 septembre à Bruxelles.

A l'ordre du jour de la réunion du Conseil de l'Union économique Benelux figuraient, outre les affaires administratives courantes, l'examen des résolutions qui ont été adoptées par le XV Congrès économique Benelux réuni à Mondorf-les-Bains les 2 et 3 juin, ainsi que celles du Congrès Benelux des transports et du tourisme réuni à Breda les 7 et 8 juillet 1961.

*

BENELUX

Le 25 septembre le Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de M. H. R. van Houten, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Du côté luxembourgeois ont pris part à cette réunion M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports.

Voici le texte du communiqué qui a été publié à l'issue de la réunion :

Politique conjoncturelle

Les Ministres ont pris connaissance du rapport de la réunion que le Groupe de travail ministériel

« Coordination de la Politique conjoncturelle » a tenue le 22 juin 1961.

Ils estiment que l'intérêt de la coordination de la politique conjoncturelle des trois pays croît en fonction des progrès accomplis dans l'intégration des économies des pays partenaires.

Les Ministres ont constaté avec satisfaction que, dans les trois pays, des impulsions autonomes favorisent le processus d'intégration : le rapprochement continu des salaires dans les pays du Benelux en constitue un exemple.

Les Ministres ont encore constaté que les trois pays se trouvent dans une phase d'expansion économique manifeste. La politique à laquelle les trois pays recourent pour résoudre les problèmes qui se posent en l'occurrence commence à devenir plus équivalente, grâce aux consultations menées à leur sujet.

Entraves

Le Comité de Ministres a formulé deux recommandations, dont la première tend à l'abolition aussi rapide que possible des entraves aux échanges commerciaux intra-Benelux.

Par la seconde, les Ministres recommandent aux Gouvernements d'instaurer une procédure de consultation préalable, afin de prévenir l'écllosion de nouvelles entraves dans les échanges commerciaux entre les pays du Benelux.

Politique commerciale

Les Ministres se sont consultés sur certains points à caractère de politique commerciale, qui sont d'actualité dans le cadre de la C.E.E., notamment l'adhésion à la C.E.E. du Royaume Uni et éventuellement d'autres pays, ainsi que sur la politique à l'égard des territoires associés d'outre-mer.

Communications

Les Ministres ont arrêté un échéancier pour l'abolition progressive des restrictions quantitatives au transport par route, conformément aux dispositions du Traité de l'Union Economique. La libération, dont bénéficient déjà certains transports routiers d'importance mineure, sera étendue, du 1^{er} janvier 1962, aux deux catégories suivantes : transports jusqu'à 5 tonnes, et transports de déménagements. La Commission des Communications a été chargée d'élaborer un tarif Benelux des transports intra-Benelux des marchandises par la route.

Les Ministres ont également chargé la Commission des Communications d'étudier la possibilité et les modalités d'harmonisation des mesures relatives aux critères techniques imposés, dans les trois pays, aux camions automobiles, p. ex. les poids et dimensions des véhicules. Les résultats de la libération qui pourra être décidée s'en trouveront favorisés.

Conseil consultatif économique et social

Le Comité de Ministres a approuvé le règlement d'ordre intérieur de ce Conseil.

*

Le 25 septembre une délégation du Benelux, présidée par M. Y. Coppieters, Inspecteur du Ministère du Commerce de Belgique, a quitté La Haye à destination de Moscou où ont lieu les négociations préliminaires en vue de la conclusion d'un accord commercial et financier entre l'Union économique Benelux et l'URSS. Cette délégation comprend six Néerlandais, quatre Belges et un Luxembourgeois.

L'U.R.S.S. est le seul pays de l'Europe orientale avec lequel le Benelux n'a pas encore d'accord commercial.

L'U.E.B.L. est encore liée à l'U.R.S.S. par l'accord commercial et de paiement du 18 février 1948, accord modifié successivement par des protocoles en date des 14 novembre 1950, 30 janvier 1954 et 2 août 1956. Chacun de ces protocoles adaptait les listes contingentaires à la réalité des échanges commerciaux du moment. Les listes contingentaires annexées à l'accord de 1956 ont cessé d'être valables le 1^{er} janvier 1957.

Depuis 1958, des propositions avaient été faites aux autorités soviétiques en vue de la négociation d'un accord commercial. L'U.R.S.S. se refusait toutefois à négocier tant que le Traité d'Union Benelux n'était pas ratifié.

Cette ratification ayant eu lieu dès la fin de l'année dernière, les conversations préliminaires ont pu commencer.

Il convient de rappeler que la balance commerciale U.E.B.L.-U.R.S.S. s'est soldée, ces dernières années, par un déficit considérable pour l'U.E.B.L., ainsi que le démontrent les chiffres ci-après :

	Import	Export	Solde
	(en millions de fr. belges)		
1958	1.261,7	883,2	— 378,5
1959	1.637,1	375,3	— 1.261,8
1960	1.432,3	951,1	— 481,2

Le but principal poursuivi en proposant à l'U.R.S.S. la négociation d'un accord commercial est d'arriver à corriger cette situation en assurant le développement de nos exportations.

*

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.)

Le 30 septembre 1961 une nouvelle page a été tournée dans l'histoire de la Coopération économique européenne d'après-guerre.

En effet, le 30 septembre a marqué la naissance officielle de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.) qui, à partir de cette date, se substitue à l'ancienne Organisation Européenne de Coopération Economique créée il y a trois ans.

Le changement de dénomination de l'Organisation qui d'O.E.C.E. devient O.C.D.E. traduit le fait que des pays non européens — à savoir, les Etats-Unis et le Canada — sont Membres de plein exercice et indique que, pour l'avenir, la nouvelle Organisation met au premier rang de ses préoccupations la question de l'aide au développement. Cette transformation est la conséquence des modifications survenues dans la

situation économique mondiale depuis que, le 16 avril 1948, l'ancienne Organisation avait été créée pour gérer les fonds de l'Aide Marshall et relever l'économie européenne dans un esprit de coopération.

Aux termes de l'Article 1 de la Convention, l'Organisation rénovée a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- a) à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- b) à contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que non-membres, en voie de développement économique; et
- c) à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Plus simplement, ceci veut dire que l'O.C.D.E. poursuivra les travaux de l'O.E.C.E. dans deux de leurs aspects principaux, à savoir, l'étude des problèmes relatifs aux échanges et des questions touchant à l'expansion économique, mais sur un plan plus vaste comprenant les pays de l'Amérique du Nord, et qu'elle entreprendra la tâche entièrement nouvelle que représente l'aide aux pays en voie de développement qui ne font pas partie de cette Organisation.

*

Au cours du mois de septembre le projet d'édification d'un important complexe sidérurgique près de la côte belge, avec la participation de la société luxembourgeoise « ARBED », des ententes belges « COCKERILL-UGREE » et « FORGES DE LA PROVIDENCE », et du groupe français « SCHNEIDER », a obtenu un avis favorable de la part de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ceci sous l'angle technique en tant que projet d'investissement. Reste à examiner le projet sous l'angles des ententes, des aides et des subventions.

*

L'UEBL et la Suisse.

D'après une étude de M. J. Cl. Montandon, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce suisse pour la Belgique et le Luxembourg, les échanges entre la Suisse et l'Union économique belgo-luxembourgeoise sont caractérisés, depuis la seconde guerre mondiale, par une remarquable constance, aussi bien dans le volume que dans la nature des marchandises échangées.

Quant à la nature des marchandises échangées, elle est restée à peu près stable, la Suisse livrant à l'U.E.B.L. 90% de produits terminés, 7% de denrées alimentaires et 3% de matières premières, tandis que l'U.E.B.L. fournit à la Suisse 60% de matières premières, 30% de produits fabriqués et 10% de denrées alimentaires.

En ce qui concerne le résultat des échanges de l'année 1960, le total général des importations de l'U.E.B.L. a augmenté d'environ 15% par rapport à 1959, tandis que les importations en provenance de Suisse ne marquent que 5% de progression, résultant en partie principale de la constitution, à fin 1960, de stocks en vue de parer, pour un certain temps, à l'augmentation des taux du tarif douanier Benelux, intervenue le 1^{er} janvier dernier.

Pour l'année écoulée, les livraisons belgo-luxembourgeoises représentent 4,3% des importations totales de la Suisse.

L'U.E.B.L., avec 424 millions de francs suisses d'exportations vers la Suisse, se place au sixième rang de l'ensemble des fournisseurs de ce pays, après l'Allemagne (2841 millions), La France (1212 millions), les Etats-Unis (1095 millions), l'Italie (1013 millions) et la Grande-Bretagne (573 millions).

Quant au courant d'échanges Suisse-U.E.B.L., il représente, en 1960, 3,5% des exportations totales de la Suisse, plaçant ainsi l'U.E.B.L., avec un montant total d'achats de 287 millions de francs suisses, au septième rang des clients de ce pays après l'Allemagne (1493 millions), les Etats-Unis (807 millions), l'Italie (671 millions), la France (544 millions), la Grande-Bretagne (472 millions) et les Pays-Bas (333 millions).

*

L'aménagement routier au Grand-Duché.

« Pour l'année 1965, le Luxembourg aura sa première autoroute qui mènera de la capitale à Esch-sur-Alzette, centre industriel du bassin minier », a déclaré le ministre des Travaux publics, M. Robert Schaffner à un journal routier belge. L'autoroute aura quatre voies et contournera les localités de Gasperich et Leudelange.

Dans son programme d'aménagement des routes, le ministre des Travaux publics a déjà investi 200 millions pour la construction de ponts et de nouvelles routes autour de lac du barrage de la Haute-Sûre. « Dans les prévisions d'aménagement de notre réseau routier, il faut en effet tenir compte aussi bien des intérêts du tourisme que des industries et du commerce national », a dit le ministre. Dans ce même sens, l'aménagement de l'importante route touristique Luxembourg-Metz est prévu pour 1965, sur le tronçon entre la ville de Luxembourg et la frontière française. La route du nord, qui relie Ettelbruck et Diekirch avec Verviers et Liège, est le second projet en importance touristique. Un crédit de 135 millions est prévu pour améliorer le profil de la route d'Ettelbruck à Bastogne. « Nous espérons bien que pour 1967, la route de contournement de la ville de Luxembourg sera chose faite », ajouta M. Schaffner. Ce boulevard de contournement pose de sérieux problèmes, notamment pour la jonction de la route d'Arlon à la route du nord. La route d'Arlon subit un énorme trafic lourd vers la Belgique et d'Arlon même, une très grande affluence est enregistrée vers Luxembourg.

*

Exposition de Timbres-poste à Londres.

Du 25 au 29 septembre 1961 une exposition de timbres-poste luxembourgeois, organisée par l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones du Grand-Duché, à l'initiative de l'Office National Luxembourgeois de Tourisme à Londres, a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Holborn (Londres).

Cette exposition comprenait les séries complètes de timbres émis par l'Administration des P.T.T. du Grand-Duché depuis 1852, ainsi que du matériel philatélique depuis 1712 et des études sur les obligations. Le processus de la confection des timbres-poste luxembourgeois avait également été présenté à cette exposition qui avait attiré un nombreux public.

Ajoutons ici que l'exposition philatélique avait été inaugurée en présence de nombreuses personnalités, notamment S. Exc. M. Andrew Clasen, Ambassadeur du Luxembourg à Londres, M. Harold Gould, Bourgmestre de Holborn, M. Emile Raus, Directeur de l'Administration des P.T.T. du Grand-Duché, ainsi que des autorités de la Ville de Holborn.

*

Pour la première fois depuis sa fondation en 1923, l'Académie de droit international, dont le siège est au Palais de la Paix à La Haye, a invité pour la session de cet été un professeur luxembourgeois, M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, qui vient d'y donner une série de cours et de séminaires consacrés aux « relations extérieures des Communautés européennes ».

Depuis les débuts de son existence, la chaire de l'Académie a accueilli les juristes internationaux les plus célèbres, représentatifs de toutes les grandes civilisations juridiques du monde et le « Recueil des cours », qui vient de franchir le cap du 100^e volume, représente aujourd'hui l'une des principales sources doctrinales du droit international. C'est un honneur pour le Luxembourg d'y être, à son tour, représenté par une contribution doctrinale.

La session courante de l'Académie avait attiré le nombre le plus élevé d'auditeurs enregistré jusqu'à cette date, ce qui prouve bien la vitalité de cette institution qui réunit chaque année, pendant les mois d'été, des praticiens du droit, des chercheurs et des étudiants désireux d'approfondir leur connaissance des problèmes internationaux. L'enseignement de M. Pescatore, qui possède déjà une large audience grâce à son activité diplomatique et juridique, a suscité un intérêt exceptionnel auprès des auditeurs, tant par le choix du sujet que par les qualités scientifiques de l'exposé.

*

Du 30 août au 2 septembre 1961 a eu lieu à Vienne le premier congrès international de la cytologie, organisé par l'Académie internationale de la cytologie, qui a été créée à Bruxelles en 1957 par des représentants de diverses associations nationales pour la cytologie et la recherche du cancer.

Environ 550 médecins de 41 pays ont pris part au congrès de Vienne. A l'issue des travaux scientifiques M. le D^r J.-P. Pundel, professeur agrégé de

l'Université libre de Bruxelles, gynécologue accoucheur de Luxembourg, a été élu Président de l'Académie Internationale pour la cytologie. L'ancien Président était M. le Professeur H. K. Zinser (République Fédérale d'Allemagne).

Des diplômes furent également remis à cette occasion à plusieurs nouveaux membres de l'académie, notamment à M^{me} D^r Henriette Wenner-Mangen (Luxembourg), cytologue à l'hôpital Broca à Paris.

*

A l'issue de la 15^e assemblée de l'Association médicale mondiale, qui s'est tenue à Rio de Janeiro au mois de septembre, ont été élus comme membres du Conseil de l'association : M. le D^r Félix Worré (Luxembourg), M. le D^r Grant (Grande-Bretagne) et M. le D^r Cardoso (Brésil).

La prochaine assemblée de l'Association médicale mondiale aura lieu à la Nouvelle-Dehli en 1962.

*

La Navigation aérienne au Grand-Duché de Luxembourg.

Sous ce titre M. Pierre Hamer, Commissaire du Gouvernement, vient de publier une brochure éditée par le Ministère des Transports avec un avant-propos de M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports.

Après avoir retracé l'historique de l'aviation au Grand-Duché, l'exposé souligne le caractère « international » du trafic aérien luxembourgeois :

L'aéroport de Luxembourg est situé en plein centre d'une des régions les plus peuplées du monde : bassins miniers et métallurgiques du Luxembourg, de la Lorraine, de la Sarre, de la Rhénanie, de Liège et de Charleroi. La région luxembourgeoise exerce en outre une certaine attraction sur les touristes des pays limitrophes grâce à ses beautés touristiques. L'aéroport de Luxembourg est donc naturellement appelé à jouer un rôle important dans les communications aériennes européennes. Notons encore qu'il est très bien dégagé et que les conditions atmosphériques y sont en général meilleures qu'aux aéroports des pays environnant le Luxembourg.

L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale a reconnu l'aéroport de Luxembourg comme aéroport nécessaire au trafic aérien international. Les statistiques relatives à l'évolution du trafic aérien concernant les années d'après-guerre font ressortir un mouvement ascendant continu et dénotent un accroissement prononcé du trafic des avions de transport. Pour cette catégorie d'avions le total a été de 196 en 1946 et de 4319 en 1960. Pour les avions de sport et de tourisme les chiffres correspondants ont été de 836 et 8796. Le nombre des passagers a été en 1946 : 739 à l'arrivée et 718 au départ; en 1960 il a été de 20 059 à l'arrivée, de 19 639 au départ et de 15 893 en transit. De 1946 à 1960 le fret a évolué de la façon suivante : de 817 kg à l'arrivée et de 54 kg au départ il est monté à 97 520 kg à l'arrivée, à 65 517 kg au départ et en trafic de transit il a atteint 148 548 kg. Les pointes réalisées jusqu'à présent s'établissaient à 117 308 kg pour le fret à l'arrivée (1949), à 65 517 kg pour le fret au départ (1960) et à 418 270 kg pour le fret en transit (1950).

Après avoir donné ensuite un aperçu de l'aviation de sport et de tourisme et esquissé sommairement la politique aérienne du Luxembourg, caractérisée par la liberté de l'air, l'auteur énumère les lois et arrêtés qui concernent l'aviation et qui ont été publiés au Journal Officiel depuis 1937.

L'aéroport est situé à 6 km à l'est de la ville de Luxembourg, capitale du Grand-Duché, et y est relié par de bonnes routes, faciles et rapides, notamment la route à trafic international E 42 (Luxembourg-Sarrebruck) et la route nationale N° 1 de Luxembourg à Trèves. De plus l'aéroport sera également relié au grand boulevard de contournement de la ville de Luxembourg et à la nouvelle route radiale en direction de Trèves et d'Echternach, qui sont projetés pour un avenir rapproché.

Construit sur un vaste plateau à une altitude de 378 m, l'aéroport est extrêmement bien dégagé et les conditions atmosphériques y sont en général plus favorables qu'aux aéroports des pays environnants.

Du point de vue géologique, l'aéroport est situé exclusivement dans la formation dite « Grès de Luxembourg » (Lias inférieur). Le grès de Luxembourg est un grès calcareux, perméable, résistant et bien lité, qui a dans cette région une puissance de 80 m. Par l'effet de la désagrégation le grès se recouvre aux affleurements d'une mince couche de 60 mètres avec une force portante de 33 tonnes par de boue, même sous les fortes pluies.

M. Hamer souligne enfin la situation exceptionnelle de l'aéroport de Luxembourg et les conditions climatiques qui règnent au Grand-Duché. Il expose en outre les travaux de génie civil, exécutés entre 1945 et 1955.

Actuellement la surface totale de l'aéroport de Luxembourg est de 360 hectares. La piste principale a une longueur de 2.830 mètres et une largeur de 60 mètres avec une force portante de 33 tonnes par roue isolée simple d'avion.

La piste secondaire a une longueur de 1650 mètres sur 50 mètres de largeur. Il y a en outre environ 3.500 mètres de taxiways d'une largeur de 22,50 mètres, et une grande plate-forme de stationnement d'une surface de 32.500 m².

En prévision du décollage d'avions à réaction, 130 m de longueur de la piste principale ont été construits avec un revêtement en béton de ciment. Les dalles du revêtement ont une longueur de 6,50 m, une largeur de 3,75 m et une épaisseur de 30 cm.

Le dosage du béton en ciment est de 400 kg par m³ et ne présente aucune armature. Lors de l'exécution on a appliqué le système du bétonnage au train à l'aide d'une machine à pilonner, à damer et à vibrer le béton.

Un tableau indique le montant des investissements effectués pour l'aménagement complet de l'aéroport jusqu'en 1961. Cette somme est évaluée par M. Pierre Hamer à 750 millions de francs.

Pour conclure M. Pierre Hamer affirme que l'aéroport de Luxembourg est maintenant prêt pour le trafic international et qu'il jouera sans doute un jour un rôle important dans les communications aériennes européennes.

*

Sur invitation de l'Association Luxembourgeoise des Mutilés de Guerre et Invalides, une centaine de grands invalides de guerre belges, français et néerlandais ont visité le Luxembourg du 12 au 14 septembre 1961.

Au cours de leur séjour à Luxembourg les grands invalides de guerre ont été successivement les hôtes de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de la Direction de l'usine ARBED-Dudelange, de la Municipalité de Mondorf-les-Bains et de la direction de Mondorf-Etat et des Caves Coopératives de Wellenstein.

Des réceptions furent données en leur honneur aux Ambassades de France et de Belgique à Luxembourg.

Une émouvante cérémonie eut lieu également au cimetière militaire américain de Hamm, en présence de S. Exc. M. James W. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, au cours de laquelle des couronnes de fleurs furent déposées devant la tombe du Général Patton par les chefs des diverses délégations d'invalides.

Le 14 septembre les grands invalides de guerre furent reçus au Château de Betzdorf par LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, qui se sont longuement entretenus avec les délégations d'invalides. Un banquet d'adieu fut enfin offert par l'Association luxembourgeoise des Mutilés et Invalides à Echternach, en présence de nombreuses personnalités, notamment S. Exc. le Baron François de Selys-Longchamps, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, et S. Exc. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

*

Depuis le 15 septembre 1961 le grand quotidien régional d'information « Le Républicain Lorrain » publie journallement deux éditions spéciales pour le Grand-Duché, l'une en langue française, l'autre, sous le titre de « France Journal », en langue allemande. Dans chacune de ces éditions deux pages sont consacrées exclusivement au Luxembourg.

Le « Républicain Lorrain » est le premier quotidien français qui publie des éditions spéciales pour un pays étranger.

*

Exposition Joseph Kutter à Bruxelles.

Le 16 septembre 1961 a eu lieu, dans les salons du Musée communal d'Ixelles, l'inauguration d'une exposition rétrospective des œuvres de Joseph Kutter en présence de nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises.

Cette exposition avait été organisée dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois avec le concours de l'Association des Amitiés belgo-luxembourgeoises.

Joseph Kutter avait lui-même exposé plusieurs fois à Bruxelles. En 1930 il y avait organisé une exposition de ses œuvres à la galerie du Centaure. En 1935 il avait organisé une autre exposition à Bruxelles en

compagnie d'autres artistes à l'Exposition internationale d'art moderne. Il participa enfin à Anvers à l'exposition de l'art contemporain.

En 1946 déjà une exposition rétrospective avait eu lieu au Palais des Beaux-Arts.

L'exposition au Musée d'Ixelles comprenait quelque 80 toiles, gouaches, aquarelles et dessins de Joseph Kutter. Cette exposition sera ultérieurement présentée à Anvers et Charleroi.

Parmi les personnalités qui assistèrent à l'inauguration de cette exposition on remarquait, outre S.A.R. la Princesse Antoine de Ligne, née Alix de Luxembourg, ainsi que S. Exc. M. l'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles et M^{me} Nicolas Hommel, le Bourgmestre d'Ixelles M. Charles Janssens et M. Chamart-Houssa, Echevin, M. Ries, Conseiller d'Ambassade, M. J.-E. Muller, Chef du Service d'Education Esthétique au Musée de l'Etat à Luxembourg, ainsi que le Consul du Luxembourg à Ath. Du côté belge on remarquait entre autres le Secrétaire général de l'Union Economique Benelux et la Baronne C. van Lynden, le Baron Snoy et d'Oppuers, Président des Amitiés belgo-luxembourgeoises, M. G. Wauters, Directeur des relations culturelles et de l'information au Ministère des Affaires Etrangères, M. Kuypers, Secrétaire général honoraire de l'Instruction Publique, M. F. Vandendorpe, Directeur général, représentant du Gouverneur du Brabant, M. Rifflet, attaché au cabinet du Ministre de l'Education Nationale, etc.

*

Le 29 septembre 1961 a eu lieu à Paris l'inauguration de la Biennale Internationale des jeunes artistes. Cette exposition a lieu au Musée d'Art Moderne.

M. Raymond Cogniat, inspecteur principal des Beaux-Arts à Paris, avait invité les jeunes artistes de cinquante pays à participer à cette exposition à laquelle prirent part du côté luxembourgeois les peintres Henri Dillenbourg et Roger Bertemes, le dessinateur Ren Heyart et le sculpteur Robert Kemmer.

*

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Rodange le 24 septembre en présence de nombreuses personnalités locales, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur et des Beaux-Arts a inauguré un monument érigé à la mémoire de Hary Godefroid, poète, écrivain, pédagogue, musicien et linguiste luxembourgeois.

Après que la stèle fut bénie par M. l'abbé Henri Dupong, curé de Rodange, M. le Ministre Pierre Grégoire prononça une allocution au cours de laquelle il retraça la vie et l'œuvre de Hary Godefroid.

Une réception fut ensuite offerte en l'honneur des personnalités présentes par l'administration de la ville de Rodange.

*

Le 28 septembre a eu lieu, dans le parc municipal de Luxembourg, l'inauguration d'une pierre-monument à la mémoire de Batty Weber, journaliste, écri-

vain et poète, à l'occasion du 100^e anniversaire de ce grand écrivain luxembourgeois.

De nombreuses personnalités assistèrent à cette cérémonie organisée par « Les Amis de Batty Weber », notamment M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur et des Beaux Arts, M. Hengen, représentant M. le Ministre Emile Schaus, M. René Blum, ancien Ministre, Président d'honneur des « Amis de Batty Weber », M. Jean Fohrmann, député-maire de Dudelange, plusieurs députés, M. André Wolff, Bourgmestre de Bertrange, M. Henri Luck, Bourgmestre de Rumelange, ville natale de M. Batty Weber, M. Paul Bohr, Echevin de la Ville de Luxembourg, M. Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce, M. Ch.-L. Hammes, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, ainsi que plusieurs autres personnalités et de nombreux amis de Batty Weber. La famille de Batty Weber était représentée par M. Heinz Weber, fils de Batty Weber, accompagné de son épouse.

Des allocutions furent prononcées par M. Bernard Wolff, Président des « Amis de Batty Weber », et par M. Paul Weber qui esquissa la vie de Batty Weber.

Ajoutons ici que sur la pierre commémorative figure l'inscription : « d'Frönn vum Batty Weber 1860 - 1940 ».

*

Recensement de la population luxembourgeoise.

Le 31 décembre 1960 a eu lieu un recensement général de la population luxembourgeoise.

Les premiers résultats viennent d'être publiés dans le « Bulletin Statistique » du mois de juillet de l'Office de la Statistique Générale.

314 889 personnes ont été recensées au 31 décembre 1960 comme faisant partie de la population de résidence habituelle. Le chiffre de la population politique qui sert notamment à fixer le nombre des députés de chaque circonscription électorale et le nombre de conseillers de chaque commune et section, s'est élevée à 313 089. La population présente sur le territoire du Grand-Duché au moment du recensement comptait 309 359 personnes.

La superficie du Grand-Duché étant de 2.586,36 km², la densité moyenne de notre population est actuellement de 121,7 habitants au km².

Quant à la répartition régionale de la population, la ville de Luxembourg et le canton d'Esch rassemblent sur 11% de la superficie plus de la moitié (57%) de la population. Sur les 126 communes du Grand-Duché, 5 seulement comptent plus de 10 000 habitants : Luxembourg (71 563), Esch-sur-Alzette (27 954), Differdange (17 637), Dudelange (14 617), et Pétange (11 623). Les communes les plus petites sont celles de Neunhausen (245 habitants), Hoscheid (303) et Esch-sur-Sûre (323).

Le recensement précédent a eu lieu au 31 décembre 1947. Depuis cette date, la population de résidence habituelle du Grand-Duché a augmenté de 23 897 unités ou de 8%.

Cette augmentation est loin d'être uniforme dans tout le pays. Au contraire, sur les 126 communes, 51 seulement accusent une augmentation tandis que 75 communes sont en régression.

En général on peut dire que les communes à population montante se situent au centre et au sud-ouest du pays, tandis que tout le reste du pays, à part quelques communes à caractère plus ou moins urbain, est en baisse.

Rappelons qu'en 1851 la population comptait 194 719 personnes, en 1900 un total de 234 674, en

1910 un total de 259 027, en 1922 un total de 261 643, en 1930 un total de 299 782, en 1935 un total de 296 913, et en 1947 un total de 290 992.

*

Le parc automobile du Grand-Duché s'est presque décuplé en seize ans. Après la guerre, le Luxembourg ne comptait plus que 7.893 véhicules automobiles, contre 14.071 en 1939. En 1960, le nombre des véhicules motorisés a atteint 76.483. De 3.217 voitures en 1945, cette classe est montée à 35.807; le nombre des motos monte de 1950 à 18.084. Les tracteurs agricoles accusent la plus forte progression : 486 en 1945 et 6.983 en 1960. Les camions et les autobus ont progressé moins rapidement de 2.700 à 8.758.

Le Mois en Luxembourg (mois d'août)

1^{er} août : A l'Université Internationale des Sciences Comparées la session d'été est ouverte par une séance solennelle.

Une mission sud-coréenne conduite par M. Kim Yong Shik, ambassadeur en Grande-Bretagne, rend visite à la Capitale du Grand-Duché.

2 août : A la Place d'Armes à Luxembourg le Syndicat d'Initiative de la Ville invite à une soirée viennoise à laquelle la musique de la garde grand-ducale prête son concours.

3 août : La Galerie Horn à Luxembourg expose une série d'œuvres des artistes-peintres Harry Cordon (Angleterre), Ortega (Espagne), Krishna Reddy (Indes) et Nono Reinhold (Pays-Bas).

4 août : Ouverture du 5^e festival de la bière Gambri-Melusine à Luxembourg.

5 août : A Grevenmacher est inauguré un nouveau terrain de camping en présence de M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics.

6 août : A Bertrange les sapeurs-pompiers de Luxembourg-Campagne invitent à leur fête cantonale.

Sur les bords de la Moselle entre Schengen et Stadtbredimus les pêcheurs sportifs du Grand-Duché disputent un grand concours de pêche à la ligne dénommé « la Coupe des Caves du Sud ».

Fête du Château à Larochette.

8 août : A Echternach la chorale Sainte-Cécile donne un grand concert vocal.

10 août : A Kœrich se déroulent les premières phases de la traditionnelle fête du Château.

11 août : A la Basilique Saint-Willibrord à Echternach, M. Marcel Weber, organiste, donne un récital d'orgues.

13 août : Au Hall d'Exposition de la Foire Internationale à Luxembourg-Limpertsberg, rencontre internationale pour la 4^e coupe d'Europe F.I.G. en gymnastique artistique avec la participation de 24 nations.

15 août : A l'Etablissement thermal de Mondorf-les-Bains se déroulent les différentes phases de la Fête des Roses avec concert, bal des roses et élection de la Reine des Roses.

17 août : La cité thermal de Mondorf-les-Bains invite à une grande fête enfantine avec jeux et attractions.

19 août : Au Centre Hospitalier du Rham à Luxembourg la chorale mixte « La Fraternelle » de Luxembourg-Grund donne un concert vocal devant le personnel et les pensionnaires de l'Hospice.

20 août : A Diekirch l'école de danse Germaine Damar invite à une soirée de ballets en plein air avec le concours de Jackie Maar et Armando Busch.

A Bettembourg, inauguration d'un nouveau terrain de camping.

La confrérie de Saint-Fiacre, qui est l'organisation professionnelle des maîtres horticulteurs luxembourgeois, fête son Patron par un office religieux, une réunion amicale de ses membres ainsi qu'une excursion dans le pays.

21 août : Séance d'ouverture de la session d'été 1961 au grand auditorium de la Faculté Internationale d'Economie Comparée à Luxembourg.

23 août : A la Place du Glacis à Luxembourg-Limpertsberg s'ouvre la traditionnelle foire-kermesse « Schohermess », fondée il y a plus de six siècles par le Roi Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg.

26 août : En l'Eglise paroissiale Saint-Jean à Luxembourg-Grund est célébré un service religieux

à la mémoire de Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg, Roi de Bohême, tombé à Crécy le 26. 8. 1346.

Au Cercle Municipal à Luxembourg, séance d'inauguration du 2^e congrès international de l'Association européenne des enseignants.

27 août : A la Cathédrale de Luxembourg, messe chantée par la fameuse chorale « Saengerbond » de Fraulautern (Sarre).

28 août : Au Musée de l'Etat à Luxembourg le Groupe d'Etudes international G.E.A.M. invite à une exposition d'architecture mobile.

30 août : A Mersch la section luxembourgeoise du Conseil des Communes de l'Europe tient son Assemblée générale.

A la Basilique Saint-Willibrord à Echternach, M. Jean Huybrechts organiste à l'église Saint-Joseph à Esch-sur-Alzette, donne un récital d'orgue dont le programme comprend des œuvres de Bach, Widor et Vierne.

31 août : A Esch-sur-Alzette et à Wiltz est commémoré le 19^e anniversaire de la grève générale de 1942, déclenchée jadis contre l'occupant nazi.

Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

2 septembre : Inauguration de la 23^e Foire de l'Ameublement aux halls d'exposition de Luxembourg-Limpertsberg.

La Société de musique de Belvaux invite à son 4^e grand festival qui est organisé avec la participation de la fanfare municipale de Niedercorn, de l'harmonie municipale de Rumelange ainsi que des chorales « Saengerbond Ste-Cécile » et Lyra.

Dans la localité mosellane de Schwebsange se déroule la 9^e fête du vin et du vigneron.

3 septembre : La chorale enfantine « Les Moineaux de Beauté Plaisance » de Nogent chantent la messe en l'église de Luxembourg-Weimerskirch.

4 septembre : Dans les rues de la Capitale du Grand-Duché se déroule la braderie traditionnelle du lundi de kermesse.

6 septembre : A la Basilique Saint-Willibrord d'Echternach, concert spirituel avec le concours de M. Eugène Bley, ténor et de M. Marcel Weber aux orgues.

8 septembre : La Galerie Horn à Luxembourg expose une série d'œuvres picturales de Lou Theisen (Luxembourg), Marie-Ange Heinen (Luxembourg), Claude Fontaine (Wiltz) et Heinz A. Reishaus (Dusseldorf).

9 septembre : A l'occasion du 120^e anniversaire de Paul Eyschen, un monument érigé en la mémoire de l'ancien Ministre d'Etat est dévoilé à Diekirch par S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

10 septembre : Inauguration solennelle d'un nouveau bâtiment d'école primaire à Luxembourg-Bridel.

Dans la localité ardennaise de Troisvierges se déroulent différentes phases du 6^e festival des bruyères. Au programme : des concerts, des danses folkloriques et un cortège de neuf sociétés de musiques, de six groupes folkloriques et de neuf chars.

La section locale de la ligue « Ons Jongen » de Rumelange honore par une journée commémorative le souvenir de leurs camarades tombés ou disparus sur les champs de bataille de la guerre 1940-45.

12 septembre : Au Cercle Municipal à Luxembourg le Comité régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) tient sa session annuelle.

L'Association Luxembourgeoise des Mutilés de Guerre reçoit une délégation de leurs camarades de France, de Belgique et des Pays-Bas en visite amicale.

13 septembre : Dans le cadre de la réunion annuelle du Comité régional d'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé, une exposition consacrée à la lutte contre le cancer est ouverte au hall de la Foire Internationale à Luxembourg.

15 septembre : Décès à Luxembourg du professeur Lucien Kœnig, échevin de la Ville, poète et auteur dramatique d'expression luxembourgeoise.

A l'occasion de la rentrée des cours et tribunaux une messe du Saint-Esprit est célébrée en l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg à l'intention de tous les membres de l'ordre judiciaire.

16 septembre : Au Foyer Européen à Luxembourg l'American Friendship Society et le Canad'Club organisent un grand défilé de modes au profit de la clinique pour enfants.

A l'occasion du 40^e anniversaire de sa fondation le cercle philatélique de Dudelange organise une grande exposition de timbres classiques et modernes.

Dans la localité de Steinsel se déroulent les différentes phases de la « Fête Nationale du Travail et de la Terre ».

17 septembre : A l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, la Société « Les Amis du Chien » de la Ville de Luxembourg inaugure un nouveau terrain de dressage à Luxembourg-Neudorf.

Dans la localité ardennaise de Clervaux se déroulent en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, les différentes phases de la Fête de clôture du Congrès National des Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché.

A Diekirch, 29^e concours du Stud-Book luxembourgeois et remise de prix aux propriétaires des chevaux primés.

A Troisvierges, démonstrations de divers corps de sapeurs-pompiers des Ardennes et de l'Eifel.

18 septembre : Le 46^e congrès annuel de la Fédération internationale de laiterie se réunit au Cercle Municipal à Luxembourg. Dans le cadre de cette manifestation une exposition d'affiches et de matériel de propagande en faveur du lait est ouverte au hall d'entrée du Cercle.

L'Administration des P.T.T. à Luxembourg met en vente un nouveau timbre-poste Europa 1961 dans les valeurs de 2,50 et 5 fr., représentant un groupe de 19 petites colombes se réunissant en vol de façon à former une seule colombe agrandie.

19 septembre : A l'Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette « Exploration du Monde » présente « Tahiti que j'aime », récital et film en couleur de Jacques Chegaray.

20 septembre : A la Galerie Municipal d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre Mathis Wildanger expose une série d'œuvres récentes.

21 septembre : Au Ciné Cité à Luxembourg les Amitiés Françaises invitent à un gala cinématographique en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière et organisé au profit de la clinique pour enfants.

22 septembre : Au Ciné Moderne à Rodange, soirée culturelle consacrée à l'œuvre du poète luxembourgeois Hary Godefroid.

23 septembre : Le Club « Aqua Ski » de la cité mosellane d'Ehnen organise un concours international pour le « Trophée Européen » de Ski nautique avec le concours de la championne du monde dans ce sport, la Luxembourgeoise Sylvie Hülsemann.

24 septembre : A Rodange est dévoilé un monument érigé en la mémoire du poète luxembourgeois Hary Godefroid.

La ville mosellane de Grevenmacher invite à sa traditionnelle fête du vin et du raisin.

25 septembre : Au Foyer Européen, défilé de modes au profit de la maison de vacances « Maria Consolatrix » à Eisenborn.

La ville de Diekirch célèbre sa traditionnelle fête de la rosière.

Au bâtiment de l'Orangerie à Echternach, exposition de faïenceries anciennes.

26 septembre : Au Cercle Municipal à Luxembourg la Confédération internationale de la Boucherie-Charcuterie tient son congrès annuel.

28 septembre : Anniversaire de naissance de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Au parc municipal de Luxembourg est inaugurée une stèle érigée à la mémoire de l'écrivain luxembourgeois Batty Weber.

Au Foyer Européen M. Paul Ginestier, docteur de l'Université de Paris, Senior French Lecturer at Hull University, fait une conférence ayant pour thème « Un Français en Angleterre ».

30 septembre : Au Musée de l'Etat, vernissage du Salon 1961 du Cercle artistique du Luxembourg.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg le groupe folklorique hradistan, lauréat du Prix d'Etat tchécoslovaques, présente un spectacle de chants et de danses populaires.